



Grisy-Suisnes

Informations Juin 2019

Chères Grisyssoiennes, chers Grisyssoiens,

Une fois n'étant pas coutume, cet édito sera consacré à développer plus largement notre projet de construction du nouveau restaurant scolaire, ainsi que notre proposition d'aménagements annexes sécuritaires de ce secteur scolaire.

J'ai annoncé lors des conseils d'école maternelle et élémentaire le transfert du projet de construction du nouveau restaurant scolaire, prévu initialement derrière l'école maternelle, à côté de l'école élémentaire, sur une partie du square actuel, ainsi qu'une réflexion de l'équipe municipale sur le stationnement et la circulation aux abords des écoles, qui sont problématiques.

Et vous avez reçus dans vos boîtes des « tracts » partant d'une fausse rumeur : nous projetions de supprimer le stade de foot !

En plus de cette fausse nouvelle, il est annoncé beaucoup de mensonges :

- « **destruction du stade programmée** » : nous n'avons jamais songé une seule seconde supprimer le stade ! lors des débats, un conseiller a évoqué cette éventualité qui a aussitôt été corrigée par tous ses collègues.

- « **dérive unilatérale du maire** » : chacun sait par les bulletins municipaux que toutes les décisions d'investissement sont délibérées par le conseil municipal, alors pas de diffamation !

- « **l'espace jeu devant le gymnase disparaît** » : c'est encore faux puisque le projet prévoit leur réimplantation, ainsi que l'aménagement d'une véritable entrée pour l'école élémentaire.

- « **une salle des fêtes avec parking** » : nous construisons un restaurant scolaire, qui pourra bien évidemment être utilisé par la commune ou les associations, dans un souci de bonne gestion des deniers communaux. Si nous ne l'avions pas prévu, on nous l'aurait certainement reproché !... Quant au parking, il est justement l'objet de la deuxième réflexion et de recherche de financement.

- « **et non plus juste un agrandissement cantine** » : ceci n'a jamais été évoqué, pure invention.

- « **annonce d'une fermeture de classe de primaire** » : ceci n'est absolument pas du fait du maire et de l'équipe municipale, et c'est l'Académie qui l'a décidé. Et je n'ai jamais parlé d'une deuxième fermeture pour 2020 ! Encore un mensonge. J'en profite pour dire que lors des conseils d'école élémentaire, il serait bien qu'il n'y ait pas des bavardages de toutes parts qui peuvent conduire à des méprises.

- « **réajustement des impôts locaux à la hausse** » : le conseil municipal a voté une stabilisation des taux d'imposition pour 2019. Justement, la réflexion en cours de l'équipe municipale porte sur le financement des parkings et voies de dégagement nécessaires, pour ne pas endetter la commune ou augmenter la pression fiscale, puisque aucune subvention n'est annoncée, et que d'autres projets attendent.

- « **sécurité maternelle les enfants devront traverser la rue** » : actuellement, les élémentaires le font plusieurs fois par jour, et les maternelles de temps en temps. Il vous aurait suffi de vérifier auprès des enseignants que c'est possible avec un encadrement adéquat.

- « **au vu des terrains agricoles disponibles - des espaces pour lotissements sont possibles un peu partout** » : voilà bien le genre d'affirmation complètement gratuite, sans aucun fondement réglementaire. Nous venons de passer des centaines d'heures à préparer le nouveau Plan Local d'Urbanisme, et c'est bien méconnaître les réglementations en vigueur que d'annoncer de telles inepties.

Je pourrais encore développer sur d'autres mensonges sur d'autres courriers, mais peut-être les Grisyssoiens ont compris la volonté de propos polémiques et sans fondements. Il nous est reproché de ne pas informer la population, mais nous avons bien communiqué depuis des mois sur le projet de construction du restaurant scolaire, les précédents bulletins l'attestent, ainsi que notre site internet que je vous conseille vivement de consulter puisque nous le tenons à jour en permanence, et nous y mettons tous les dossiers. Notre projet initial se situait effectivement derrière l'école maternelle, et nous avons dû pour des raisons que je ne souhaite pas développer publiquement, trouver dans l'urgence une solution alternative, sous peine de perdre les subventions qui représentent 1 050 000 €, dont nous ne pouvons pas nous passer. Nous sommes plutôt fiers d'ailleurs d'avoir obtenu de tels montants d'aides par les temps qui courent !

Il est vrai par contre que suite à cette nouvelle implantation, décidée je le rappelle en février, nous nous sommes engagés sur une piste de résolution de ce « bazar » de circulation, qui peut parfois prêter à sourire devant les comportements de parents qui amènent les enfants et qui se garent dans tous les sens, mais certain(e)s vont jusqu'à poser leurs propres enfants sur la rue pour ne pas se garer ! Ce qui ne fait plus sourire du tout !

Effectivement, nous sommes bien en train de mener une réflexion avec des architectes urbanistes pour éventuellement utiliser le terrain de foot. Mais la solution de transfert du terrain de foot a déjà été utilisée par deux fois sur GRISY-SUISNES, également pour financer des équipements scolaires, et ceci a plutôt été bien perçu par les anciens comme preuve de bonne gestion. Il suffit de regarder chez nos communes voisines pour constater la même démarche ! (chez ceux qui ont un terrain, par exemple Limoges-Fourches !) Un terrain de foot se déplace couramment, et si comme nous le souhaitons vivement un club revoit le jour prochainement, l'actuel est entièrement à rénover.

Quant aux équipements financés par les impôts (dont ceux des conseillers également...), comme les filets et autres éclairages, quoi de plus facile que de les réimplanter !

Ce nouveau projet devait être abordé le 18 mai, réunion publique prévue par l'équipe, et nous avons repoussé d'une semaine suite aux tracts, mais nous sommes conscients que nous n'avons pour l'instant pas de solution de réimplantation, mais des pourparlers sont en cours. Une prochaine réunion publique vous sera proposée fin septembre, avec des éléments factuels.

Je veux dénoncer, pour que l'ensemble des habitants aient le plus d'éléments, qu'aucun des instigateurs de ces tracts, signés au départ, puis anonymes dès que le ton est devenu plus agressif et diffamatoire, voire insultants en rapport du travail d'intérêt général que nous menons, aucun d'entre eux ne m'a demandé un rendez-vous, ni à moi ni à aucun des adjoints ou conseillers. Ceci dénote un manque de courage tout d'abord, même si je sais que le phénomène du pseudo est « moderne », mais je reçois environ dix à douze rendez-vous par semaine pour des motifs très divers, et j'ai toujours accepté bien volontiers.

Il est évident que nous avons là l'expression d'intérêts particuliers, assez similaires d'ailleurs sur d'autres secteurs de notre commune, assez similaires également à ce que j'entends de mes collègues maires, et qui porte le nom de « syndrome du dernier arrivé », qui ne veut plus de construction après lui.

L'administration d'une commune est de plus en plus complexe. Elle demande une connaissance du code de l'urbanisme, du code des collectivités territoriales, du code des finances publiques, du code de l'état civil, etc etc.... Nous avons des responsabilités importantes, et le maire est responsable pénalement de tout ce qui se passe, comme un chef d'entreprise, sauf que la commune est vaste.

Ces tracts montrent clairement un manque de respect des élus, et ceci n'est pas de nature à engager un dialogue constructif. Heureusement il n'est le fait que de quelques personnes, et j'espère que nous allons pouvoir maintenant nous mettre autour d'une table pour débattre sereinement, dans l'intérêt général, et dans l'objectif d'améliorer les services et équipements sans surendetter la commune, ou nous écraser d'impôts, qui sont actuellement dans une juste moyenne départementale ou nationale.

Je vous souhaite à tous de passer de très bonnes vacances d'été.



Jean-Marc CHANUSSOT

**CONSEIL MUNICIPAL
5 FEVRIER 2019**

Présents :

Mesdames GIRAULT, ORIOT, MARTIN, EMARRE, ROLET,
Messieurs CHANUSSOT, CARTON, MUNOZ, GALPIN, LE NEDIC,

Absent(s) excuse(s) :

M. MOREL donne pouvoir à M. CARTON,
M. MASSIN donne pouvoir à M. CHANUSSOT
Mme FERREIRA donne pouvoir à M. GALPIN
Mme LANGLER donne pouvoir à Mme GIRAULT

Absent(s) :

Monsieur COCHET
Monsieur RAYNARD

Madame GIRAULT a été nommée secrétaire.

Approbation des comptes rendus de la séance du 4 décembre 2018.

**ACQUISITION DE LA PARCELLE ZK 0059
APPARTENANT A MADAME FRUMIN**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 1111-1,
Vu la lettre reçue le 5 octobre 2018 par laquelle Madame Françoise FRUMIN donne son accord pour procéder à la vente de son terrain cadastré ZK 0059 d'une superficie de 1 700 m² pour une somme de 12 000 euros.

CONSIDÉRANT l'emplacement des parcelles à acquérir en zones naturelles et la volonté du Conseil municipal de préserver les zones naturelles,

CONSIDÉRANT que cette délibération est nécessaire à la signature d'un compromis de vente entre les parties,

CONSIDÉRANT que l'avis des domaines n'est pas requis,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir à l'amiable le terrain cadastré ZK 0059 pour une superficie totale de 1 700 m² pour un montant de 12 000 € (douze mille euros).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition,

REMARQUES SUR DELIBERATION :

Madame ROLET demande si la cabane présente sur le terrain est occupée, il lui semble avoir vu de la lumière.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas été question d'un locataire lors des démarches d'achat de la parcelle. La cabane sera par ailleurs rasée pour que la parcelle soit reboisée. Madame EMARRE propose que soit mise en place un système de parrainage des arbres replantés, ainsi qu'une action de sensibilisation auprès des écoles.

**ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES
C0532, C0510, C0489, D0614, D0588, D0567,
D0280, D0086, D0063**
APPARTENANT A MONSIEUR VALENTIN

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 1111-1,

CONSIDÉRANT le courriel reçu le 20 décembre 2018 par lequel Monsieur François VALENTIN donne son accord pour procéder à la vente de 9 parcelles situées sur la commune de Grisy-Suisnes et cadastrées C0532, C0510, C0489, D0614, D0588, D0567, D0280, D0086, D0063 pour une superficie de 3 546 m², et pour une somme de 6 000 euros.

CONSIDÉRANT l'emplacement des parcelles à acquérir en zones naturelles et la volonté du Conseil municipal de préserver les zones naturelles,

CONSIDÉRANT que cette délibération est nécessaire à la signature d'un compromis de vente entre les parties,

CONSIDÉRANT que l'avis des domaines n'est pas requis,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir à l'amiable les terrains cadastrés C0532, C0510, C0489, D0614, D0588, D0567, D0280, D0086, D0063 pour une superficie totale de 3 546 m² pour un montant de 6 000 € (six mille euros),

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces acquisitions,

REMARQUES SUR DELIBERATION :

Monsieur LE NEDIC remarque la difficulté d'entretenir l'ensemble des terrains achetés. Monsieur le Maire indique qu'il est possible de les laisser en taillis pour éviter leur occupation illicite.

**APPROBATION DU RAPPORT
DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION
DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)
DE LA CCBRC.**

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2016/DRCL/BCCCL/103 en date du 10 décembre 2016 portant création de la communauté de communes de Brie des Rivières et Châteaux au 1er janvier 2017;

Vu le rapport de la CLECT du 7 novembre 2018 adopté favorablement à l'unanimité par les membres de la CLECT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver le rapport ci-annexé de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la CCBRC.

**ADHÉSION A LA CONVENTION CONSTITUTIVE
DU GROUPEMENT DE COMMANDES
DE LA CCBRC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu la délibération n°2018_190_01 du 20 décembre 2018 de la CCBRC,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes,

CONSIDÉRANT l'intérêt de disposer d'une convention de groupement de commandes unique portant sur les besoins d'achats récurrents des communes du territoire en termes de simplification administrative et d'économie financière,

CONSIDÉRANT que cette convention constitutive de groupement de commandes est une convention cadre définissant les modalités de fonctionnement de ce groupement et les conditions de participation de ses membres aux différents marchés publics,

CONSIDÉRANT que le groupement de commandes a pour objet non seulement la coordination et le regroupement des prestations des différentes personnes morales parties prenantes au marché mais aussi de permettre la désignation commune de prestataires qui seront chargés de la réalisation de prestations de services ou de travaux ou de la livraison de fournitures, répondant aux besoins des membres du groupement,

CONSIDÉRANT que l'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes n'engage pas la CCBRC comme les communes membres à participer à l'ensemble des procédures de marchés publics,

CONSIDÉRANT que l'adhésion des membres de la convention à chaque marché public sera sollicitée avant que la communauté de communes engage toutes formalités de passation d'un marché public,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux est désignée comme coordonnatrice du groupement de commandes. Lorsque la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux ne participe pas au marché, un coordonnateur est déterminé parmi les membres du groupement participant au marché public au regard des moyens humains et de l'expertise technique dont il dispose. Celui-ci sera déterminé avant la publication du marché public.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des frais de passation des marchés publics seront supportés par le coordonnateur lorsqu'il s'agit de la CCBRC. Lorsqu'une commune sera coordinatrice, les frais de passation du marché public (moyens humains, publicité...) seront prises en charges de manière équitable par les membres parties prenantes au marché.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

D'ADHÉRER au groupement de commandes, D'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Président de

la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux comme coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention, et à exécuter les marchés de la Communauté de Communes, D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, DECIDE de désigner M. Jean-Marc CHANUSSOT, membre titulaire de la commission d'appel d'offre dudit groupement avec comme suppléant Madame Muriel GIRAULT jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal, DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant

lorsqu'une commune sera coordinatrice.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE POUR L'INTERVENTION D'UN AGENT ITINERANT

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment les articles 3 et 25,

CONSIDÉRANT que le Centre de gestion (CDG) de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne dispose d'un service de remplacement dont l'objectif est de mettre à disposition des collectivités ou établissements publics du département des agents pour répondre à des besoins temporaires de

personnel dans les cas d'absence de leurs collaborateurs ou pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activités, CONSIDÉRANT que la commune de Grisy-Suisnes est en cour de recrutement d'un agent et que pour assurer la continuité du service public elle souhaite recourir au service d'un agent itinérant du CDG, CONSIDÉRANT que la base horaire de cette prestation est fixée à 50 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'avoir recours aux services de l'agent itinérant proposé par le CDG Seine-et-Marne, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention passée avec le CDG Seine-et-Marne annexée à la présente délibération,

ADOPTION DES RESTES A REALISER 2018 (BUDGET PRINCIPAL 2019)

Monsieur le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondent pour les communes de moins de 3 500 habitants aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces communes.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2018 intervenant le 31 décembre 2018, il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2019 lors du vote du budget.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu le budget de la ville ;

CONSIDERANT les engagements comptables inscrits au 31 décembre 2018 à reporter sur le budget primitif 2019 :

N°AE	ARTICLE	LIBELLE ENGAGEMENT	MONTANTS
1	21311	BATIT - combles mairie - isolation biosourcé rampants +	33 289.97 €
2	21311	BATIT - combles mairie - isolation biosourcé rampants +	1 552.80 €
3	615232	RESO - Omer Jouas - remplacement 1 mat	572.64 €
4	21318	BATIT - local technique - poste enroulable	1 967.02 €
5	615231	VOIRIE - route Evry - purge de voirie	35 788.20 €
6	21538	RESO - avenue des Charmes remplacement éclairage public complet	2 153.29 €
7	60633	ENVT - panneau interdiction dépôts déchets	210.00 €
9	6226	BATIT - mairie - Audit contrôle alarme	648.00 €
10	21318	BATIT - cantine - travaux-mission CT et attestation handicap	5 863.20 €
11	21318	BATIT - cantine travaux - phase conception réalisation	3 612.00 €
15	6184	BATIT - formation habilitation elec x 2	1 380.00 €
16	6226	URBA - intégration multicouches plans	252.00 €
17	202	URBA - révision PLU	3 990.00 €
18	21534	RESO - école élémentaire - alimentation EDF	1 386.00 €
19	60632	HYG - dispositif travailleur isolé	230.00 €
20	6262	PAJE - accès internet	50.40 €
23	2051	ECG - portail famille	642.00 €
32	2188	ECG - cantine coffre-fort régisseur	250.00 €
34	2031	BATIT - cantine scolaire - contrat AMO5	796.00 €
TOTAL DES RESTES A REALISER - INVESTISSEMENT			99 633.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte l'état des restes à réaliser ci-dessus en dépenses d'investissement au budget principal 2019 ;
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous états et à poursuivre les paiements selon crédits ci-dessus ;
 DIT que ces écritures seront reprises dans le budget primitif 2019.

Compte rendu du 5 février 2019

AUTORISATION POUR ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (BUDGET PRINCIPAL)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD).

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019 lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus s'accompagne du tableau des montants ouverts ci-après (annexe jointe au présent tableur pour détailler les besoins à l'article) :

	2018 MONTANTS BUDGETISES	2019 (25% maxi) CAPACITE OUVERTURE	2019 BESOINS BUDGETAIRES	DETAIL A LA LIGNE SELON ANNEXE
CHAPITRE 20	62 822.80 €	15 705.70 €	12 730.00 €	
CHAPITRE 21	1 017 532.13 €	254 383.03 €	143 736.00 €	
CHAPITRE 23	624 095.59 €	154 023.90 €	0.00 €	
TOTAUX	1 704 450.52 €	426 112.63 €	156 466.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019 Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, comme dans le tableau ci-dessus et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

MONTANT DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du Maire et de cinq adjoints au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

CONSIDÉRANT la modification de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire ;

CONSIDÉRANT que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 43% ;

CONSIDÉRANT que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 16,5% ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la démission d'un adjoint ceux-ci ne sont plus qu'au nombre de 4,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer au Maire et aux quatre adjoints des indemnités de fonction, conformément à la réglementation en vigueur ;

FIXE en conséquence, le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux ci-dessus représentés ;

PRECISE que l'ensemble de ces indemnités ne

dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du CGCT ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;

PRECISE que cette délibération prendra effet dès son certifié exécutoire.

REMARQUES SUR DELIBERATION :

Monsieur GALPIN souhaite savoir pourquoi le poste de 5^{ème} adjoint n'a pas été pourvu à la suite de la démission de Monsieur VAREILLES.

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la démission de Monsieur VAREILLES il n'a pas été envisagé de procéder à son remplacement. Celui-ci aurait dû se faire dans un délai imparti ce qui rend maintenant son remplacement impossible.

Monsieur le Maire souhaite profiter de cette question sur les délégations pour annoncer que Madame EMARRE est désormais en charge des relations avec les associations, fonction qui était occupée jusqu'à présent par Monsieur RAYNARD.

Madame EMARRE demande si les indemnités des élus sont assujettis à l'impôt, Monsieur le Maire lui indique que oui.

APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 et L153-37,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 2 mars 2010,

Vu la délibération n° 14/2018 du Conseil Municipal du 6 mars 2018 approuvant la décision de modifier le PLU,

Vu l'arrêté du Maire n° 76/2018 du 16 octobre 2018 prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de modification du PLU,

Entendu le rapport, les conclusions du commissaire enquêteur et son avis favorable,

CONSIDÉRANT les modifications mineures effectuées suite aux demandes des personnes publiques associées, telles qu'exposées dans le mémoire en réponse annexé à la présente,

CONSIDÉRANT que le projet de modification du plan local d'urbanisme présenté est prêt à être approuvé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'approuver tel qu'annexée à la présente délibération, la modification n°4 du plan local d'urbanisme,

PRÉCISE que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et mention en sera insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département, ci-après désigné : La République de Seine-et-Marne et Le Parisien, PRÉCISE que le P.L.U. approuvé et modifié est tenu à disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'en Préfecture.

REMARQUES SUR DELIBERATION :

Monsieur MUNOZ demande si cette modification ne concerne que l'Orme aux Loups. Monsieur le maire indique que oui. Monsieur MUNOZ indique qu'il aurait souhaité que le projet de zonage ait pu être différencié du projet d'aménagement de la zone et que les deux ne soient pas liés dans une même délibération. Monsieur le Maire indique que l'on ne peut pas dissocier les deux, mais qu'il y aura un second vote spécifique au projet d'aménagement pour le préciser, l'ouverture d'un nouveau zonage devant être liée à un projet qui doit lui-même être approuvé.

APPROBATION DU RÉGLEMENT DE VOIRIE COMMUNALE

Le règlement de voirie, au sens du code de la voirie routière, a pour objet de fixer notamment les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection provisoire et de réfection définitive conformément aux normes techniques et aux règles de l'art. Il détermine les conditions dans lesquelles le maire peut décider que certains des travaux de réfection seront exécutés par la commune.

La rédaction de ce règlement est aussi l'occasion de définir d'autres règles applicables aux riverains, à la coordination des travaux, aux procédures d'interventions sur la voie publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code des postes et communications électroniques,
Vu le Code pénal,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement de voirie ci-annexé,

REMARQUES SUR DELIBERATION :

Madame EMARRE demande s'il est possible d'intégrer dans le règlement de voirie le règlement d'occupation du domaine publique. Monsieur le Maire indique qu'ils ne peuvent être fusionnés dans le même document. Dans sa présentation Monsieur le Maire souligne le point 1.4 qui dorénavant responsabilise les riverains sur le désherbage et l'action contre la neige et le verglas sur les trottoirs.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX CHEMIN DU BAS DE LA COUDRAS

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM),

CONSIDÉRANT l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux chemin du Bas de la Coudras, CONSIDÉRANT que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'option n° 2 présentée dans l'avant projet sommaire annexée à la présente délibération, en y apportant la modification suivante : dans la partie à droite après l'intersection (tronçon jaune sur le plan du périmètre), le réseau des communications électroniques (CE) sera déposé.

DÉLÈGUE la maîtrise d'ouvrage des travaux indiqués dans l'option n° 2 de l'avant projet sommaire au SDESM,

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux indiqués à l'option n° 2 de l'avant projet sommaire pour le chemin du Bas de la

Coudras, en y ajoutant la dépose du réseau des communications électroniques dans la partie à droite après l'intersection,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux à venir et leurs éventuels avenants dont la rédaction sera conforme aux propositions techniques de l'option n° 2 et dont les coûts seront égaux ou inférieurs à ceux présentés dans l'avant projet sommaire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique avoir reçu les états de recouvrement des astreintes qui ont été adressées aux occupants illégaux des terrains situés rue de Verdun par les services fiscaux.

Monsieur le Maire a reçu des représentants de la Poste qui lui ont indiqué que l'activité sur Grisy-Suisnes est encore en baisse (6%).

Ils ont indiqué qu'en conséquence les horaires d'ouverture allaient être resserrés mais que le bureau de poste ne serait pas fermé pour l'instant, et que la Commune devait réfléchir à l'avenir.

A propos du projet de restaurant scolaire, Monsieur le Maire fait part de difficultés pour acheter la parcelle de terrain nécessaire à la réalisation de l'accès au restaurant scolaire comme l'emplacement le prévoit dans le projet actuel.

Devant ces difficultés, il est envisagé d'établir la cantine côté école élémentaire, cette éventualité semblant présenter de plus en plus d'avantage à mesure que la réflexion avance. Il sera toujours possible en temps voulu de recréer un terrain de foot sur du terrain agricole disponible.

Monsieur MUNOZ indique qu'il faudrait simultanément à la construction de la cantine engager les démarches pour recréer un stade et que dans le cas contraire il est fort probable qu'aucun stade de foot ne soit ouvert à nouveau à Grisy. Il indique que l'utilisation de cet espace pour le rassemblement d'équipement sportif nouveau est un sujet qui a déjà été débattu par le passé.

Sur un autre sujet, Monsieur le Maire indique qu'une fermeture de classe est annoncée par l'inspection académique pour l'école élémentaire.

Monsieur MUNOZ signale qu'il lui semble rencontrer de plus en plus de chiens errants dans les chemins autour de la Commune.

Aucune autre question supplémentaire n'étant soulevée, la séance se clôture à 23 h 10.

CONSEIL MUNICIPAL 19 MARS 2019

Présents :
Mesdames GIRAULT, ORIOT, EMARRE, ROLET, FERREIRA,
Messieurs CHANUSSOT, CARTON, MOREL, MUNOZ, GALPIN, LE NEDIC

Absent(s) excuse(s) :

M. MASSIN donne pouvoir à M. CHANUSSOT
Mme LANGLER donne pouvoir à Mme FERREIRA

Absent(s) :

Monsieur COCHET
Monsieur RAYNARD
Mme MARTIN

Madame GIRAULT a été nommée secrétaire

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES C0453, C0454, C0494

APPARTENANT A MADAME DEGLUAIRE ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 1111-1,

CONSIDÉRANT le courrier reçu le 2 janvier 2019 par lequel Madame Roselyne DEGLUAIRE donne son accord pour procéder à la vente de 3 parcelles situées sur la commune de Grisy-Suisnes et cadastrées C0453, C0454, C0494 pour une superficie totale de 460 m², et au prix de deux euros le m².

CONSIDÉRANT l'emplacement des parcelles à acquérir en zones naturelles et la volonté du Conseil municipal de préserver les zones naturelles,

CONSIDÉRANT que cette délibération est nécessaire à la signature d'un compromis de vente entre les parties,

CONSIDÉRANT que l'avis des domaines n'est pas requis,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir à l'amiable les terrains cadastrés C0453, C0454 et C0494 pour une superficie totale de 460 m² pour un montant de 920 € (neuf-cent-vingt euros),

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces acquisitions,

SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT 2019 : ASSOCIATIONS LOCALES

VU l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

ENTENDU le rapport du groupe de travail constitué ;

CONSIDERANT que Messieurs CARTON, EMARRE et LE NEDIC, ne prennent part ni au débat, ni au vote ;

Le Conseil Municipal doit fixer le montant des subventions à attribuer aux associations locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le montant des subventions comme suit :

LES RANDONNEURS	
DE LA BARBANÇONNE	550,00 €
CLUB DU 3 ^{EME} AGE	1 300,00 €
S.L.C. SECTION MUSIQUE COUBERT	540,00 €
OCCE CHAMP FLEURI	3 000,00 €
GRISY AIR MODEL	500,00

Compte rendu du 19 mars 2019

GRISY-SUISNES AU GRE DES ROSES	2 700,00 €
ECOLE DE DANSE GRISY	2 200,00 €
LA CLÉ DES CHANTS	1 150,00 €
TENNIS CLUB	2 000,00 €
ENGLISH FOR ALL	650,00 €
GRISY GYM	1 000,00 €
FRAT. ANCIENS COMBATTANTS	1 800,00 €
LE PETIT THEATRE DE GRISY	700,00 €
BIEN ETRE POSTURAL	800,00 €
BIBLIOTHEQUE MILLE PAGES	2 800,00 €
COMITE DES FETES	2 500,00 €
TENNIS DE TABLE	1 800,00 €
COMITE DES FETES	
Frais janvier à novembre 2014	700,00 €
JUDO CLUB	2 500,00 €
COMITE DES FETES	
Subvention 2018 - brocante de printemps	450,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE LA RUCHE	1 800,00 €
PAS DE TORTUE PAS DE LIEVRE	500,00 €
TOTAL :	31 940,00 €

REMARQUES SUR DELIBERATION :

Monsieur Munoz propose d'encourager les associations à créer des synergies avec les diverses manifestations (par exemple la chorale ou le théâtre pourraient intervenir lors de la kermesse).
Mme Emmare en charge des associations va provoquer une réunion pour faire part de cette idée. L'association Grisy-Air model a changé de bureau. M. Galpin souligne le courage des nouvelles personnes nommées.
La subvention proposée à l'OCCE Champ fleuri ne concerne pas la subvention exceptionnelle pour la classe de mer. Une subvention exceptionnelle sera proposée au prochain conseil.
Mme Emmare précise que l'association clé des chants participe à certaines manifestations communales (exemple vœux du Maire), mais ne demande pas de participation en échange.
Nouvelles associations bénéficiant de subventions : Clé des chants et English for all.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR : PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES (BUDGET PRINCIPAL)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29 ;
VU les propositions d'admission en non-valeur dressées par le Comptable public de la Trésorerie de Melun Val de Seine regroupant les produits communaux irrécouvrables ;
CONSIDERANT que les procédures employées par le Centre des Finances Publiques n'aboutissent à aucun recouvrement malgré les précédentes demandes de relances de Monsieur le maire ;
CONSIDERANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;
ENTENDU le rapport de Madame GIRAULT, élue aux Finances, sur le travail de la Commission Finances réunie en date du 18 février 2019 ;

Il convient de régulariser la situation budgétaire de la commune et d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

CRÉANCIER	DATE & N°	NATURE	TITRE	MONTANT
Particulier	Exercice 2015 - PIÈCE 115	Périscolaire		116,40 €
Particulier	Exercice 2015 - PIÈCE 197	Périscolaire		128,30 €
Particulier	Exercice 2015 - PIÈCE 197	Périscolaire		90,00 €
Particulier	Exercice 2016 - PIÈCE 232	Périscolaire		0,20 €
Particulier	Exercice 2016 - PIÈCE 232	Périscolaire		0,40 €
Particulier	Exercice 2016 - PIÈCE 218	Périscolaire		8,60 €
Particulier	Exercice 2015 - PIÈCE 148	Périscolaire		140,00 €
Particulier	Exercice 2015 - PIÈCE 48	Périscolaire		60,00 €
TOTAL				543,90 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 543,90 € ;
DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours ;
AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

REMARQUES SUR DELIBERATION :

La commission finance a refusé d'admettre en non-valeur la créance de M. Husson, équivalent à environ 7 mois de loyers.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SALLES AVEC LE CENTRE CULTUREL NOTRE DAMES DES ROSES

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention joint en annexe de la présente délibération,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de Grisy-Suisnes de pouvoir accéder aux salles du centre Notre Dames des Roses lors de l'organisation de ses réunions ou de ses réceptions,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition des salles du centre culturel Notre Dame des Roses, jointe en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CONVENTION D'ADHÉSION AU DISPOSITIF DE CONSEIL EN ENERGIE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention joint en annexe de la présente délibération,

CONSIDÉRANT que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM),

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de Grisy-Suisnes d'adhérer au dispositif de Conseil en énergie partagé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'adhésion au dispositif de Conseil en énergie partagé, jointe en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

REMARQUES SUR DELIBERATION :

Mme GIRAULT craint que cette convention ne fasse doublon avec les services proposés par le département ID77. M. le maire précise que le département ne fait que du conseil et ne met pas en œuvre les projets, ni n'assiste les communes. Contrairement à la convention avec le SDESM. La convention représente une participation de 1 euro par habitant sur 3 ans.

Subvention exceptionnelle Fédération Nationale des Anciens combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie

La fédération nationale des anciens combattants Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA), a fait une demande de subvention à la commune d'un montant de 300 euros.

Considérant que Grisy-Suisnes est rattachée au Comité de Brie Comte Robert,

CONSIDÉRANT que l'association propose de mettre à disposition un porte-drapeau pour les cérémonies du 8 mai et 11 novembre, CONSIDÉRANT la nécessité de cette association de continuer son engagement, afin de permettre aux anciens « de poursuivre dans cette dernière tranche de vie dans la sérénité »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ une subvention exceptionnelle d'un montant forfaitaire de 300,00 € ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant au versement de la subvention ;

PRÉCISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

REMARQUES SUR DELIBERATION

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande aux élus de faire part de leurs avis sur le taux des taxes de la fiscalité directe locale.

Avis majoritaire : pas d'augmentation sur l'année 2019.

Monsieur le Maire donne des informations sur le projet de cantine :

La cantine sera située sur le square de l'école, emprise au sol d'environ 1/3 du square.

Acquisition du terrain à l'angle du square parcelle B 1166, pour création de places de stationnement, La commune est dans l'attente du projet finalisé par l'architecte.

Prévoir de donner un accès au défibrillateur depuis le gymnase.

Prochain conseil jeudi 11 avril 2019 : vote du budget.

Une réunion préparatoire est prévue le 26 mars 2019 à 20 h 30.

M. Galpin informe le conseil de la dissolution du syndicat de la Barbançonne, actif depuis 1995. Par ailleurs tous les syndicats de la Vallée de l'Yerres vont être dissous pour donner place à un syndicat unique.

La séance se clôture à 22 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL 11 AVRIL 2019

Présents :

Mesdames GIRAULT, ORIOT, EMARRE, ROLET, Messieurs CHANUSSOT, CARTON, COCHET, GALPIN, LE NEDIC, MASSIN

Absent(s) excuse(s) :

M. MOREL donne pouvoir à M. CARTON
Mme MARTIN donne pouvoir à Mme GIRAULT
Mme FERREIRA donne pouvoir à M. GALPIN
Absent(s) : Mme LANGLER, M. RAYNARD, M. MUNOZ

Madame GIRAULT a été nommée secrétaire.

PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET PRINCIPAL GRISY-SUISNES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-31 ;

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recou-

vrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

CONSIDÉRANT que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le compte de l'ordonnateur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

REMARQUES SUR DELIBERATION :

Monsieur le Maire explique qu'il y a un écart entre le CDG et le CA de 4344.95 € en excédent de clôture de fonctionnement. Cet écart est dû au fait que la trésorerie a intégré la dissolution du syndicat intercommunal pour le ramassage des élèves à destination du collège d'enseignement général de Brie Comte Robert en 2018. L'excédent sera intégré en 2019 sur notre compte administratif.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL GRISY-SUISNES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-31 ;

Après lecture, par Monsieur le Maire, des réalisations par chapitre en dépenses et en recettes de chaque section, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 941 447.72 €	Résultat 2018 : + 497 571.07 €	Résultat transfert CCGDY + 170 829.11 €	Excédent de clôture : + 668 400.18 €
	Recettes	2 439 018.79 €			
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 610 811.66 €	Résultat 2018 : - 17 245.37 €	Résultat transfert CCGDY + 1 072 874.77 €	Excédent de clôture : + 1 244 955.21 €
	Recettes	1 593 566.29 €			

Afin de procéder au vote, Monsieur CHANUSSOT, Maire de la Commune de Grisy-Suisnes quitte l'Assemblée, et le doyen d'âge, Monsieur LE NEDIC assure la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

VARIATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2018

La date limite de vote des budgets et des taux

locaux est fixée au 15 avril. La notification de ces délibérations aux services fiscaux doit intervenir pour le 15 avril au plus tard en vue de la mise en recouvrement des impositions la même année.

Les communes votent les taux de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et, lorsqu'elles ne sont pas membres d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique, celui de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

L'état de notification n° 1259 COM des bases d'imposition prévisionnelles des quatre taxes directes locales pour 2019 est prérempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction

générale des finances publiques.

Monsieur le Maire informe les membres présents d'une volonté à ne pas augmenter les taux pour l'année 2019. Il est donc présenté les taux de référence 2018. Pour rappel, le produit fiscal 2018 était de 1 339 367.00 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code Général des Impôts (CGI), et notamment ses articles 1379, 1636B sexies et suivants relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux 2019 comme ci-après :

Compte rendu du 11 avril 2019

Taxes directes locales	Taux 2018	Variation	Taux 2019
Taxe d'habitation	20,45 %	néant	20,45 %
Taxe foncière (bâti)	20,27 %	néant	20,27 %
Taxe foncière (non bâti)	55,79 %	néant	55,79 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE de ne pas augmenter les taux pour l'année 2019 ; VOTE les taux présentés ; OPTÉ pour une fiscalité additionnelle avec un produit fiscal 2019 attendu de 1 400 284.00 € ; CHARGE M. le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 : BUDGET PRINCIPAL GRISY-SUISNES

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 ;

FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 941 447.72 €	Résultat 2018 :	Résultat transfert CCGDY	Excédent de clôture :
	Recettes	2 439 018.79 €	+ 497 571.07 €	+ 170 829.11 €	+ 668 400.18 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 610 811.66 €	Résultat 2018 :	Résultat transfert CCGDY	Excédent de clôture :
	Recettes	1 593 566.29 €	- 17 245.37 €	+ 1 072 874 .77 €	+ 1 244 955.21 €

Constatant les résultats ci-dessus à la lecture du compte administratif 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement de **668 400.18 €** comme suit :

R1068 : affectation de 668 400.18 € d'excédent de fonctionnement au budget primitif 2019.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL GRISY-SUISNES

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 au budget primitif de 2019,

Après avoir voté les taux de la fiscalité directe locale de 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif de la commune 2019 en dépenses et en recettes :

- > en section de fonctionnement à 2 197 648.00 € ;
- > en section d'investissement à 5 838 614.39 €.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la demande de subvention exceptionnelle pour la classe de mer, présentée à la réunion Budget du 26 mars 2019,

CONSIDÉRANT que cette classe de mer est dans l'intérêt des élèves,

CONSIDÉRANT le coût élevé de cette classe de mer, CONSIDÉRANT que tous les élèves peuvent profiter de ce voyage,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de trois mille euros (3 000.00 €) à la coopérative scolaire pour ce voyage.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

PERISCOLAIRE : MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après plusieurs mois de pratique du règlement intérieur de la cantine scolaire en vigueur à ce jour, il apparaît nécessaire d'apporter des modifications.

La mise en application de l'article 6 du règlement en vigueur, concernant le paiement à réception de la facture à engendrer un grand nombre d'impayés.

Monsieur le Maire propose de modifier l'article 6 du règlement intérieur de la cantine approuvé par délibération n°66-2014, et de rédiger comme suit :

Le paiement des repas s'effectue lors de l'inscription des enfants. Ce paiement est effectué par chèque ou en espèces.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle rédaction de l'article 6 du règlement exposé ;

PRECISE que le nouveau règlement sera applicable dès la rentrée scolaire des vacances de printemps 2019, soit le 6 mai 2019.

Le règlement intérieur modifié de la cantine scolaire de la Ville de Grisy-Suisnes sera annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

REMARQUES SUR DELIBERATION :

M. GALPIN et Mme EMMARE interpellent le conseil municipal sur la situation où les parents ne venaient pas les récupérer le midi.

CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 12/10/2018 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet, grade d'Ingénieur, cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux, catégorie A,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la création de l'emploi permanent comme présenté ;

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

QUESTIONS DIVERSES

1) Monsieur le maire informe l'ensemble du conseil que dans le cadre du recours de la modification n°3 du PLU, il n'y a que Monsieur MUNOZ qui poursuit la procédure. Les autres plaignants se sont désistés.

2) Monsieur le maire informe l'ensemble du conseil que dans le cadre de l'affaire STEVENART contre la commune de Grisy-Suisnes, le tribunal administratif demande une médiation. Monsieur le maire demande l'avis à l'ensemble du conseil municipal avant de donner sa réponse définitive. Monsieur le maire et l'ensemble du conseil sont défavorables à la demande de médiation.

3) Monsieur le maire fait lecture rapide du courrier de Mme PEYRON députée 9^{ème} circonscription de Seine-et-Marne à l'ensemble du conseil municipal qui explique que suite à l'obligation de scolarisation des enfants à partir de 3 ans, l'état devrait subventionner les communes en conséquence.

4) Prochain conseil mardi 14 mai 2019. 5) M. COCHET informe Monsieur le maire et le conseil municipal qu'aucune augmentation n'est prévue sur la taxe ordures ménagères.

La séance se clôture à 23 h 00.



Muriel Girault
Adjointe chargée
des Finances



Pauline Compagnon
Agent comptable

Les dépenses et recettes de la commune sur l'année 2018, leurs évolutions, ainsi qu'un comparatif avec la moyenne des communes de la même strate de population vous ont été présentés dans le dernier bulletin de janvier 2018. Notre point finances sera donc consacré au budget 2019.

La bonne santé financière de notre commune nous permet, sans endettement supplémentaire, d'envisager la réalisation de projets importants et structurants pour l'avenir de notre commune.

Le principal projet est le réaménagement de la zone « école » et la construction du nouveau restaurant scolaire, projet qui bouleverse notre budget 2019 et le rend exceptionnel aussi bien au niveau des recettes d'investissement que des dépenses d'investissement. Ce projet s'étalera sur deux ans mais souhaitant être totalement transparents sur son financement, nous avons choisi de vous présenter l'intégralité des dépenses et recettes liés à ce projet sur un seul budget (2019).

L'autre projet d'envergure est la reconfiguration de la place de la commune avec la création de commerces, d'habitation ou bien de services. Bien que nous ne devrions pas initier ce projet en 2019, il convient tout de même d'en tenir compte dès maintenant et conserver une capacité d'autofinancement et une possibilité d'emprunt le cas échéant.

BUDGET 2019

FONCTIONNEMENT

RECETTES :

Les dotations de l'état et autres subventions sont encore en baisse mais de façon moins drastique que sur les trois dernières années. Nous avons fait le choix cette année de ne pas augmenter les taxes communales.

Taxes communales	Taux votés en 2017	Variation 2017/2018	Taux votés en 2018
Taxe d'habitation	20,45 %	0 %	20,45%
Taxe foncière (bâti)	20,27 %	0 %	20,27%
Taxe foncière (non bâti)	55,79 %	0 %	55,79%

Notre budget de recettes de fonctionnement est identique au budget 2018 et inférieur aux recettes réalisées en 2018. Nous allons devoir gérer au plus juste et surveiller de très près nos dépenses de fonctionnement.

DÉPENSES :

Les dépenses budgétées sur 2019 sont identiques à celles budgétées en 2018.

Cependant, nous avons tenu à faire un effort significatif sur l'entretien des voiries et porté les dépenses prévues de 152 000 € à 316 000 €, ce qui explique la forte augmentation des charges de fonctionnement courant.

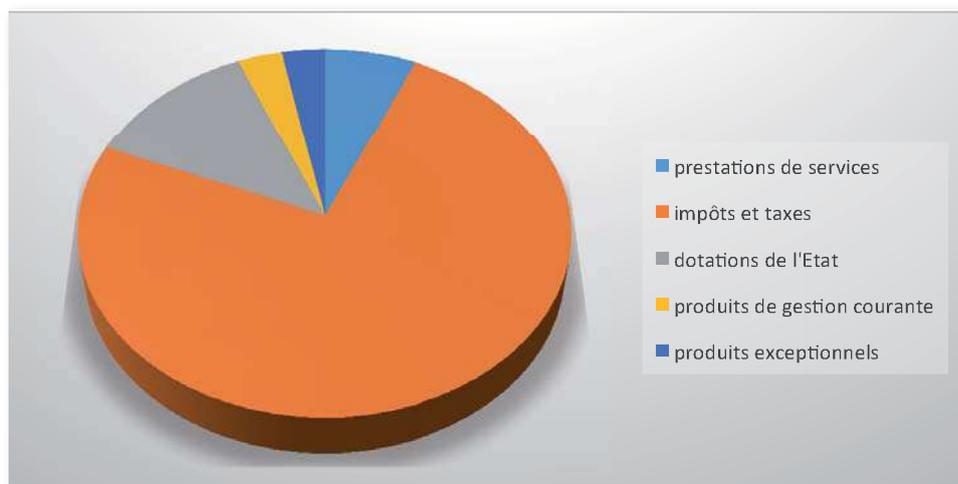
Après deux années de forte diminution des charges de personnel, nous sommes arrivés à une optimisation maximale. Nous prévoyons maintenant une légère augmentation justifiée par le recrutement budgété d'un policier municipal.

Comme tous les ans, notre politique de contrôle strict des dépenses nous permet de réserver une somme conséquente, 203 332 € cette année, afin d'utiliser cette somme comme auto-financement pour l'investissement en 2020.

Quelques autres postes de dépenses comme les subventions communales pour notre CCAS ou les associations sont en augmentation par rapport à 2018 mais la plupart des autres dépenses ont été revues à la baisse de façon à pouvoir équilibrer notre budget fonctionnement.

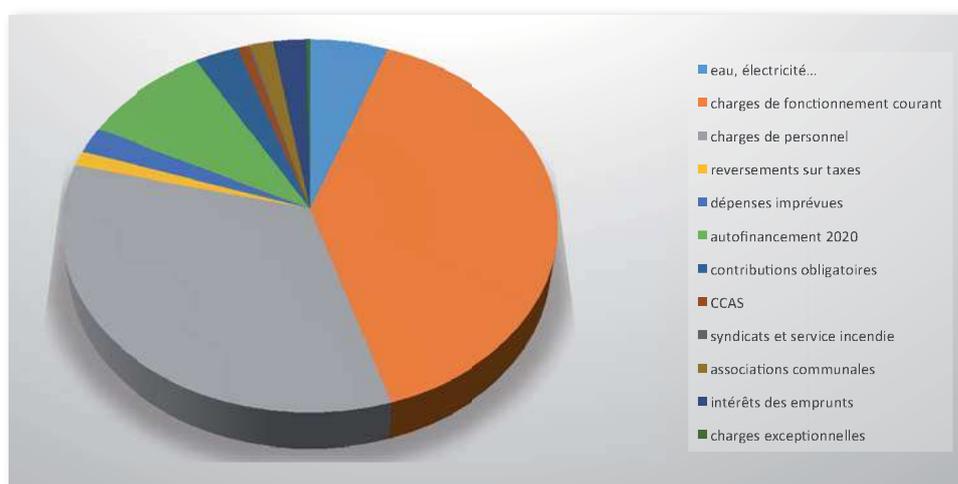
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2 197 648,00 €

prestations de services	144 000,00 €
impôts et taxes	1 643 351,00 €
dotations de l'Etat	272 297,00 €
produits de gestion courante	70 000,00 €
produits exceptionnels	68 000,00 €



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2 197 648,00 €

eau, électricité...	122 000,00 €	contributions obligatoires	68 600,00 €
charges de fonctionnement courant	871 233,11 €	CCAS	16 800,00 €
charges de personnel	740 032,00 €	syndicats et service incendie	4 000,00 €
versements sur taxes	28 810,00 €	associations communales	35 240,00 €
dépenses imprévues	50 000,00 €	intérêts des emprunts	51 600,00 €
autofinancement 2020	203 332,89 €	charges exceptionnelles	6 000,00 €



BUDGET 2019

INVESTISSEMENT

RECETTES :

Les recettes d'investissement sont exceptionnellement importantes sur 2019 :

Nous avons un exceptionnel excédent de fonctionnement des années antérieures de 668 400 € que nous avons versé à l'investissement. Cette somme vient en partie de l'excédent du budget fonctionnement de notre ancienne communauté de communes dissoute (170 829 €) et de l'excédent de notre budget communal (497 574 €).

A cette somme s'ajoute un résultat positif en investissement des années antérieures de 189 325 € (excédent de notre budget principal d'investissement et du budget assainissement clôturé car compétences transférées à la nouvelle communauté de communes)

La clôture de notre ancienne Communauté de Communes les Gués de l'Yerre nous a également apporté un résultat positif de transfert de 1 072 873 € auquel il faut néanmoins retirer 961 920 € reversés à notre nouvelle Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux en 2018. (Soit un solde positif en notre faveur de 110 953 €).

Pour finir avec les recettes, nous sommes heureux de vous présenter les subventions obtenues soit :

- 130 539 € (mise en conformité Personne à mobilité réduite des arrêts de bus, enfouissement réseaux sur la RD 319 et rue de Verdun, isolation des combles de la mairie, changement de certains mâts électriques et achat du désherbeur mécanique)

- 750 000 € de la région Ile de France pour le restaurant scolaire

- 300 000 € de DETR (préfecture) toujours pour le restaurant scolaire

Soit 1 180 539 € de subventions dont 1 050 000 € pour financer le restaurant scolaire et ses abords.

Nous attendons également les nouveaux dispositifs du département pour les communes de plus de 2000 habitants dont nous pourrions bénéficier. Nos efforts pour rechercher les organismes financeurs, monter les dossiers de subvention, les présenter et argumenter, négocier et suivre attentivement l'évolution des commissions d'attribution ont été payants et ceci dans un contexte de réduction des subventions attribuées aux collectivités territoriales. Nous en sommes très heureux. Ceci nous permet de ne pas épuiser notre capacité d'autofinancement pour les projets à venir.

DÉPENSES :

Notre principale dépense d'investissement sur 2019 est bien sûr la construction de notre nouvelle cantine scolaire et l'aménagement de cette zone. L'investissement fait l'objet d'une programmation biennale et sera donc étalée sur 2019 et 2020 mais les dépenses et recettes ont toutes été prévues sur le budget 2019. Ce qui n'a pas été dépensé ou réalisé sur 2019 sera reporté en restes à réaliser sur 2020.

Le coût de ce projet est détaillé dans l'article dédié au nouveau restaurant scolaire. Il comprend :

- la construction du bâtiment et son aménagement intérieur
- l'achat d'une parcelle et son aménagement en parking
- la transformation du square, de l'entrée de l'école élémentaire, des jeux pour enfants et de la noue,
- les frais de géomètre et l'aménagement des voiries.

Nos autres dépenses d'investissement soit 1 576 264 € sont liées à :

- des travaux de voirie (par exemple : rue de Bougainville pour 183 672 €, aménagement du carrefour Sadi Carnot pour 104 000 €)
- des travaux d'enfouissement de réseaux d'électrification et de réseaux cablés (par exemple rue de Verdun pour 157 000 €),
- l'achat ou l'aménagement de terrains (préemptions pour éviter les installations sauvages), 100 000 € budgétés
- la révision du PLU ,
- l'entretien et l'isolation des bâtiments communaux.
- l'entretien et le réaménagement du cimetière communal pour 46 500 €
- le remboursement de nos emprunts pour 162 800 €
- 100 000 € transférés à la Communauté Brie des Rivières et Châteaux qui a récupéré la compétence Eaux-Assainissement. A ce titre les dépenses afférentes à cette thématique lui incombent et des travaux sont à prévoir pour notre commune sur plusieurs années.
- la démolition de la maison rue Mme Hégot achetée par la commune pour un aménagement ultérieur en commerces, centre médical et habitation.
- le city-stade pour 159 000 €.

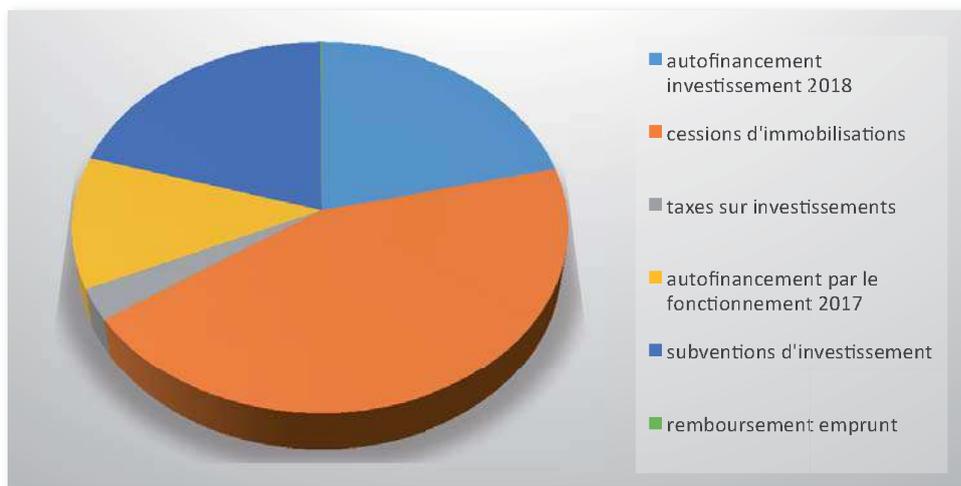
RECETTES D'INVESTISSEMENT

5 838 614,39 €

autofinancement investissement 2018	1 244 955,21 €
cessions d'immobilisations	2 580 000,00 €
taxes sur investissements	160 000,00 €
autofinancement par le fonctionnement 2017	668 400,18 €
subventions d'investissement	1 180 539,00 €
remboursement emprunt	4 720,00 €



Remise du chèque de 750 000 €, de la région Ile-de-France, pour la construction du restaurant scolaire.

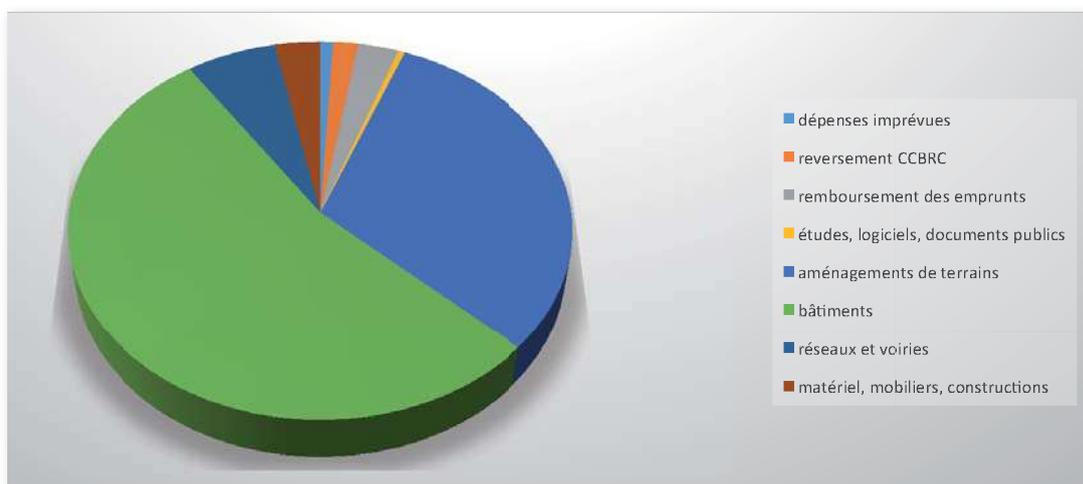


DEPENSES D'INVESTISSEMENT

5 838 614,39 €

dépenses imprévues	50 000,00 €
reversement CCBRC	100 000,00 €
remboursement des emprunts	162 800,00 €
études, logiciels, documents publics	26 658,40 €
aménagement de terrains	1 761 458,31 €

bâtiments	3 067 658,60 €
réseaux et voiries	358 627,22 €
matériel, mobiliers, constructions	182 357,06 €
Réseaux	129 054,80 €



Nouveau projet...



Jean-Marc Chanussot
Le Maire



Muriel Girault
1^{re} Adjointe en charge
de la communication
et des finances



René Morel
Adjoint en charge
des bâtiments



Philippe Carton
Adjoint en charge
de la voirie



Catherine Oriot
Adjointe
aux affaires sociales

NOUVEAU PROJET RESTAURANT SCOLAIRE ET SES ABORDS

Nous vous avons présenté notre projet d'un nouveau restaurant scolaire dans le bulletin de Janvier 2019. Je vous invite à vous y référer (disponible sur notre site internet dans le cas où vous n'auriez pas conservé l'ancien bulletin) si vous avez oublié les détails du projet. Il s'agissait de construire un nouveau restaurant scolaire derrière l'école maternelle.

Depuis, certains événements nous ont obligés à revoir et modifier notre projet.

Si la nécessité de la construction de ce restaurant et le projet architectural ne sont pas remis en question, nous avons dû modifier son implantation.

Voilà notre nouveau projet représenté sur l'image ci-dessous. Le restaurant scolaire serait construit sur le square devant le gymnase et il serait plus grand puisque nous ne serions plus limités par la superficie du terrain.



Nous réaliserions aussi un parking et une dépose-minute pour régler les problèmes de stationnement face aux écoles.

Le square et l'entrée de l'école élémentaire seraient réaménagés et l'aire de jeux pour enfants déplacé.

Si pour les enfants de l'école élémentaire l'accès à la cantine sera direct et sécurisé, il est vrai cependant que les enfants de l'école maternelle devront traverser la rue des bois pour se rendre à la cantine. Mais, contrairement aux enfants de l'école élémentaire, les maternelles n'auront pas accès au restaurant en libre-service et ils seront donc toujours attentivement encadrés et accompagnés.

Nous allons bien sûr tout faire pour minimiser l'impact des inconvénients dus au chantier de construction. Cependant, nous vous prions de bien vouloir être compréhensif pendant la durée des travaux. Une organisation stricte de notre part et un respect de ces consignes de votre part nous permettront de minimiser les nuisances temporaires.

FINANCEMENT DU PROJET 1^{ère} étape actée

DEPENSES	EN €	RECETTES	EN € Version 1
Bâtiments	2 448 118	Produits de cession	480 000
Agrandissement + requalification	200 000	Subvention Région	750 000
Mobilier - électroménager	54 810	Subvention DETR	300 000
Achat parcelle + aménagement parking	450 000	Autofinancement (voir article budget 2019)	632 349
Aménagement jeux + square + entrée école	250 000	Subvention département	Incertain et montant inconnu
Voirie	100 000		
Transformation de l'ancienne cantine en dortoir ou salle de motricité	50 000	RESTES A FINANCER	1 390 579
TOTAL	3 552 928	TOTAL	3 552 928

Le reste à financer de près de 1 400 000 € nous contraindrait à avoir recours à l'emprunt.

L'endettement de la commune pour ce projet verrait notre ratio d'endettement passer d'un niveau bas et confortable à un niveau nous mettant en difficulté pour réaliser nos autres projets d'avenir (aménagement du centre-bourg et construction du city-stade par exemple).

Il nous serait également difficile de ne pas augmenter les taxes communales.

Consciente que la grande majorité de la population préférerait ne pas avoir recours à ces solutions, l'équipe municipale a travaillé pour essayer de proposer une solution qui nous permettrait d'auto-financer le projet, ne pas avoir recours à l'emprunt et ne pas faire peser sur l'ensemble de la population une hausse de la fiscalité.

Nous avons imaginé délocaliser notre terrain de sport, qui est actuellement placé sur un terrain constructible, et le déplacer sur un

terrain agricole proche. Nous construirions également des vestiaires, une aire de stationnement et bénéficierions d'une plus grande surface disponible pour l'agrandir et ajouter d'autres équipements sportifs.

La surface ainsi libérée serait partiellement vendue en terrains à construire pour quelques pavillons individuels. Le prix de cession de ces terrains nous permettrait de construire ce nouveau stade avec ses équipements et d'auto-financer le projet dans son ensemble.

Nous nous engageons à ne pas transformer l'actuel terrain de sport avant d'avoir acheté et aménagé un terrain qui correspondra parfaitement aux besoins du futur stade aussi bien en terme de proximité que de surface et d'environnement.

Voilà le nouveau plan de financement de cette deuxième version du projet, plan équilibré pour lequel les recettes et subventions couvrent toutes les dépenses.

FINANCEMENT DU PROJET 2^{ème} étape à l'étude

DEPENSES	EN €	RECETTES	EN € Version 1
Bâtiments	2 448 118	Produits de cession (terrains constructibles)	2 580 000
Agrandissement + requalification	200 000	Subvention Région	750 000
Mobilier - électroménager	54 810	Subvention DETR	300 000
Parking : achat parcelle + aménagement	450 000	Autofinancement (voir article budget 2019)	632 349
Réaménagement du square + entrée école + noue Création d'une nouvelle aire de jeux	280 000	Subvention département	Incertain et montant inconnu
Voirie nouveau lotissement	400 000		
Création d'un nouveau stade ; achat du terrain + aire de stationnement + éclairages + vestiaires	379 421		
Transformation de l'ancienne cantine en dortoir ou salle de motricité	50 000		
TOTAL	4 262 349	TOTAL	4 262 349

Cette version N°2 n'est pas notre version définitive et arrêtée. Elle présente, certes, de nombreux avantages pour la grande majorité des habitants mais notre réflexion ne s'arrête pas à cette version et est nourrie de toutes les remarques que vous nous avez faites parvenir.

Une réunion publique s'est tenue samedi 25 mai lors de laquelle de nombreux riverains du terrain de sport actuel ont manifesté leur inquiétude concernant la délocalisation du stade. Si leur inquiétude était la disparition de cette aire de jeux, nous espérons les avoir rassurés. Si leur inquiétude résidait dans le fait que leur environnement proche allait changer, la responsabilité de notre équipe municipale est de prendre en compte l'intérêt général c'est-à-dire

un meilleur confort pour nos enfants, une aire sportive plus grande et mieux aménagée ainsi qu'une plus grande fluidité dans la circulation au niveau des écoles et un stationnement facilité.

Nous travaillons pour l'avenir, pour l'ensemble de nos concitoyens et faisons tout notre possible pour une gestion rigoureuse, un endettement faible et un taux de taxation maîtrisé (0% d'augmentation cette année).

Nous prévoyons une nouvelle réunion publique au début de l'automne pour recueillir vos idées constructives, vos solutions pour ne pas pénaliser financièrement le budget communal et celui de vos concitoyens tout en faisant évoluer votre commune et lui offrir des équipements modernes et adaptés à notre avenir.



Jean-Marc Chanussot
Le Maire
Anne-Marie Amaral
Agent chargée
de l'urbanisme



PERMIS DE CONSTRUIRE

@ noter dans vos répertoires :

Une adresse mail unique pour le service urbanisme :
urbanisme@grisy-susines.fr

Accueil du public et accueil téléphonique :
du mardi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 00.

N° Dossier	Demandeurs	Adresse des travaux	Nature des travaux	Accordé le :
PC1-77217-18-00013	Monsieur ISRAEL Bérenger 7, rue de l'Yerres 77166 Grisy-Suisnes	4, Route de Mardilly	Maison Individuelle	24/01/19
PC1-77217-18-00016	Madame BOUZEROLLES Angélique 9, rue Jean Jaurès 77720 MORMANT	Allée des Jardins	Travaux sur construction existante	06/02/19
PC1-77217-19-00004	Madame KOCHBATI Sandes 10, avenue des Luats 94350 Villiers sur Marne	4, chemin des Guigners	Maison Individuelle	29/03/19
PC1-77217-19-00007	SCI IKN 24, AVENUE DU MARECHAL JOFFRE 77166 GRISY-SUISNES	22, bis rue de Maréchal Joffre	Travaux sur construction existante	19/04/19
PC1-77217-19-00008	GRISY MATERIAUX rue de la Gare 77166 Grisy-Suisnes	Rue de la Gare	Travaux sur construction existante	21/03/19
PC1-77217-19-00010	Monsieur RANSON Robert 15, bis rue de Bougainville 77166 GRISY-SUISNES	rue Ulrich Brunner	Maison Individuelle	18/04/19

GRISY MATERIAUX
TOUT POUR LA CONSTRUCTION

Pour nous trouver, c'est tout simple !
Nous sommes juste en face
du Musée de la Rose

- GRISY MATERIAUX -
rue de la Gare
77166 Grisy-Suisnes

Tél.: 01 64 88 93 38 - 09 66 84 93 38
Portable : 06 33 49 67 31

Mail : grismateriaux@orange.fr

Site internet :
www.grisy-materiaux.fr

**Vente aux professionnels
et particuliers**

**FOURNITURE DE MATERIAUX
POUR LE GROS OEUVRE**

- Acier, parpaing, ciment, couverture, bois, isolation, BA 13,
- Sables, graviers, mélanges
En vrac ou en big-bag,
- Outillage et quincaillerie,

**Livraison dans la journée
sur chantier ou à domicile**

Ouvert du Lundi au Vendredi :
7h -12h / 13h30-17h30
Samedi : 7h30-16h00 sans interruption



Jean-Marc Chanussot
Le Maire



Marie-France Blanpain
Agent chargée
du périscolaire



Elisa Mongeau
Agent chargée
du scolaire

Inscriptions à l'école maternelle



SONT CONCERNÉS :

- Les enfants nés en 2016 entrant en maternelle.
Aucun dossier ne pourra être accepté pour les enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- Les nouveaux arrivants sur la commune.

Ecole maternelle « La Ruche » :

L'inscription s'effectue auprès de la mairie.
Les parents seront invités, par la Directrice, à visiter l'école avec leur(s) enfant(s) le 15 juin 2019.

Ecole élémentaire « Champ Fleuri » :

Les enfants scolarisés en grande section, à l'école maternelle « La Ruche », seront automatiquement inscrits pour la rentrée prochaine à l'école élémentaire « Champ Fleuri ».

Pour les deux écoles, se présenter en mairie, avec les pièces suivantes :

- le livret de famille ;
- le carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires ;
- un justificatif de domicile.

A vos agendas !

LA KERMESSE

de l'école élémentaire est prévue le SAMEDI 22 JUIN 2019

A l'occasion de la kermesse, et afin de marquer une étape importante dans la scolarité de nos jeunes élèves qui arrivent au Collège, le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux leur offriront une calculatrice et une clé USB.

LA VISITE DE L'ECOLE MATERNELLE

aura lieu le 15 juin 2019.

Après inscription en mairie, la directrice invitera les parents.

Cérémonie du Brevet des Collèges (automne 2019)

Pour la quatrième édition, la cérémonie du diplôme national du brevet se déroulera en automne 2019. Monsieur le Maire invitera les collégiens, qui ont réussi leur examen en juin 2019, à se retrouver dans la salle du conseil municipal en même temps que les Trophées de la jeunesse (récompenses associations sportives et culturelles).

Les collèges du secteur (Arthur Chaussy, Georges Brassens, Sainte-Colombe, Sainte-Thérèse et Institution Nazareth) nous envoient la liste des récipiendaires.

Si votre enfant est collégien d'un autre établissement et qu'il obtient son brevet des collèges, faites le nous savoir, à l'aide du coupon ci-dessous. Cela nous permettra de le convier à cette cérémonie.



COUPON REPONSE - RECIPIENDAIRE BREVET DES COLLEGES

Nom : Téléphone :

Prénom : E-mail :

Adresse :

Nom et adresse du collège :

A retourner à : Mairie - Place de la Mairie - B.P. 1 - 77166 GRISY-SUISNES



Jean-Marc Chanussot
Le Maire



Marie-France Blanpain
Agent chargée
du périscolaire



Elisa Mongeau
Agent chargée
du scolaire

**Du 8 au 12 avril dernier,
68 élèves de CP, CE1 et CE2 de l'école Champ Fleuri
se sont rendus à Talmont St Hilaire en Vendée pour une
semaine riche en expériences et en découvertes.**



En plus de profiter d'un cadre exceptionnel au centre du Porteau situé au bord de l'Océan Atlantique, les élèves ont beaucoup appris sur les animaux de l'estran, sur la faune et la flore du littoral et sur les bons comportements à adopter pour préserver cette belle nature.

Cette semaine passée tous ensemble restera longtemps gravée dans les mémoires des enfants et sera un souvenir important de leur scolarité !

Merci aux parents d'élèves pour leur confiance et leur implication dans les actions menées pour aider au financement de ce voyage.

Merci à la mairie de Grisy-Suisnes pour le soutien financier apporté à notre projet.



Les maîtresses : Mmes Buizard, Lavigne, Leitao et Machado



Ecole élémentaire "Champ fleuri"



Enfance Jeunesse Education

CE2



Ecole maternelle "La Ruche"



ZUMBA

Les élèves de l'école maternelle ont profité d'une initiation ZUMBA ! Merci à Sissi pour ce moment de danse bien apprécié par tous.



EXPOSITION A LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque a accueilli les travaux des élèves de la classe de Muriel. Les visiteurs ont pu admirer les tipis, les maisons en Légo, les dessins etc...



Relais des Assistantes Maternelles

Les visites du RAM à l'école maternelle ont commencé. Une fois par période les futures petites sections viennent à l'école avec les assistantes maternelles, une intégration en douceur pour bien démarrer en septembre. Les enfants qui ne fréquentent pas le RAM seront également reçus à l'école, une visite pour tous les enfants inscrits en mairie est également prévue le samedi 15 juin.



LES ACTIVITES DE L'ECOLE MATERNELLE

Cette année le thème de travail était les maisons, les enfants ont fabriqué des costumes, des maquettes, etc...



Chaque lundi, les élèves de petites sections attendent avec impatience la venue de Marie-Pierre qui vient lire des histoires.



Un atelier mathématique avec les tablettes dans la classe de Sylvie.



Christine et Catherine ont une nouvelle fois enchanté les élèves avec un tapis narratif « La petite souris, la fraise bien mûre et l'ours affamé ».



Philippe Carton
Adjoint chargé
de la voirie



J. P. Cadet
Référent Technique
et Hygiène



Le paillage des massifs :

Le paillage a été effectué avec les copeaux des élagages réalisés sur la commune cet hiver. Cela participe d'une démarche économique (gratuite) et écologique (pas de frais de transports, valorisation des déchets, et limite la pousse des adventices).



Trottoir rue Arthur Chaussy



Rue Valoise, bordures et fossés pour les eaux de pluie



Route d'Evry, réfections des enrobés sur la route et des bordures.

NOUVEAU REGLEMENT DE VOIRIE COMMUNALE

voté en conseil municipal du 5 février 2019.
Disponible en mairie ou sur le site www.grisy-suisnes.fr

Objet du règlement :

Le présent règlement a pour objet de définir les règles d'accès, d'occupation et de travaux sur le domaine public communal de Grisy-Suisnes.

Le domaine public est inaliénable et imprescriptible. L'occupation du domaine public n'est autorisée que si elle fait l'objet d'une permission de voirie ou d'un arrêté municipal. Ces documents sont délivrés par le Maire de Grisy-Suisnes avec une durée dans le temps et révoquant.

Il s'agit notamment des prescriptions relatives aux chantiers nécessitant l'ouverture d'une tranchée, de fonçage, de remblayage et de réfection, à l'implantation d'ouvrages sur le domaine public, la remise en état des lieux suite à tous travaux, aux travaux d'élagage.

Les travaux effectués sur le sol ou en sous-sol sont également soumis au règlement. Le règlement définit également les dispositions d'occupations et d'utilisations du domaine public par les habitants de la commune, riverains des voies et de leurs abords.

Ce règlement s'applique à toute personne physique ou morale, publique ou privée qui envisage de réaliser des travaux sur le domaine public. Ces interlocuteurs devront veiller que les entreprises auxquelles ils confient l'exécution des missions ou travaux, respectent les prescriptions prévues dans ce règlement.



Martine EMARRE
Elue
chargée des associations



Elisa Mongeau
Agent chargée
des associations



Venez nombreux ! FORUM DES ASSOCIATIONS

Comme chaque année, la Commune organise le Forum des Associations.

Nous aurons la joie de vous accueillir le dimanche 8 septembre 2019 de 9 h 30 à 13 h au gymnase communal.

Cette manifestation est l'occasion pour les associations présentes sur le territoire de promouvoir leurs activités et pour les Grisyssoiliens de faire leur(s) choix parmi ce large panel proposé.

Vous pourrez retrouver au forum les associations ci-contre.

Certaines d'entre elles bénéficient de la réduction « tickets jeunes » proposée par le C.C.A.S. de la commune qui participera également à l'évènement.

ASSOCIATION	ACTIVITÉ	BÉNÉFICIAIRE DU TICKET JEUNE
BIEN ETRE POSTURAL	Stretching postural	OUI
CKDA KARATE	Karaté	OUI
ECOLE DE DANSE	Danse	OUI
ENGLISH FOR ALL	Cours d'anglais	OUI
LA CLE DES CHANTS	Chorale	OUI
GRISY AIR MODEL	Aéromodélisme	OUI
GRISY GYM	Gymnastique	OUI
HANDBALL 77	Handball	NON
IRON 18	Kettlebell sport	OUI
JUDO CLUB	Judo	OUI
KRAV MAGA	Krav Maga (sport de combat)	NON
L'ACADEMIE D'AZELE	Arts plastiques	OUI
LE PETIT THEATRE DE GRISY	Théâtre	OUI
LES RANDONNEURS de la Barbançonne	Randonnée	OUI
MIDORIRYU	Aïkido	OUI
PAS DE TORTUE...PAS DE LIEVRE	Yoga	OUI
SALSENIO	Danse	OUI
S.L.C ECOLE DE MUSIQUE DE COUBERT	Musique	OUI
TENNIS CLUB	Tennis	OUI
TENNIS DE TABLE DE GRISY	Tennis de table	OUI
UNION MUSICALE	Musique	OUI
VOLLEY-CLUB	Volleyball	OUI

VOTRE PARTENAIRE IMMOBILIER à Grisy-Suisnes, et ses environs



190, rue du Général Leclerc
77170 Brie-Comte-Robert

01 64 05 40 00

06 78 09 47 72

www.bel-immo.fr



La clé de votre projet !



• ACHATS • VENTES • LOCATIONS





CLUB TROISIEME AGE SECTION GYM DOUCE

Depuis la rentrée de septembre 2018, deux nouveaux coaches FANNY et MATHIEU encadrent cette activité mixte qui a lieu TOUS LES LUNDIS et JEUDIS de 10 H 30 à 11 H 30 au gymnase.

Leur enthousiasme, professionnalisme et bonne humeur sont appréciés de TOUS. Ils proposent des exercices toniques et variés, comme illustré sur les photos.

Pour clôturer l'année sportive, la section organise tous les ans un repas chaleureux et festif.

Par ailleurs nous proposons cette année, une sortie exceptionnelle en bus sur 4 jours, du vendredi 28 juin au lundi 1 juillet inclus : en AUVERGNE dans le PUY DE DÔME avec découverte des volcans, PUY DE DÔME, LEMPTÉGY, SANCY et VISITE DE VULCANIA.

IL RESTE QUELQUES PLACES, SI VOUS ÊTES INTERESSÉS, CONTACTEZ LE CLUB.



L'école de Danse de Grisy-Suisnes disposait depuis plusieurs années d'une Section Fitness. Cette Section Fitness change d'association et rejoint l'année prochaine GRISY GYM.

Les cours ne changent pas :
Le lundi de 20 h 15 à 21 h 30 avec Audrey
à la salle polyvalente
et/ ou le jeudi de 20 h 30 à 21 h 30 avec Julien au dojo

Venez danser et transpirer avec nous sur des rythmes endiablés !
N'hésitez pas à venir faire un cours d'essai dans une ambiance conviviale à tout moment de l'année.
Contact : Patricia 06.21.89.05.81

« LE BIEN ÊTRE POSTURAL » LE STRETCHING POSTURAL® A GRISY-SUISNES

SÉANCE DÉCOUVERTE
DE STRETCHING POSTURAL

VENDREDI 14 JUIN 2018
à 10 heures
Salle Madame Hégot
à GRISY-SUISNES

Prévoir un tapis de sol

**Inscription ⇒ 06.86.80.31.67
bien-etrepostural@laposte.fr**



Des semaines très riches en évènement



Parmi les moments qui comptent dans la vie d'un club de Judo, il y a les rencontres avec d'autres clubs.

Le 22 février, c'est le club de Fontenay-Trésigny qui a reçu les judokas du cours ado-adultes pour un entraînement collectif.

Les judokas de Grisy-Suisnes et Chevry-Cossigny se sont déplacés nombreux : David, Samuel, Pascal, Stéphane, Elora, Pauline, Louise, Laurent, Mathieu, Elia et Adrian. Avant les vacances de Pâques, le 19 avril c'était au tour du club d'Ozouer-le-Voulgis de nous accueillir chaleureusement.

Avril a été riche en compétitions. Le 6 avril, c'est Mathieu Buchou qui a ouvert le bal en participant à la coupe Kyu 77 à Saint Thibault des Vignes. Il gagne ses trois combats de poule et marque au passage de précieux points en vue de la ceinture noire, il

termine 3^{ème}. Le lendemain, 7 avril, nos champions en herbe ont combattu lors du challenge Walter Azula organisé par le Judo club de Chevry-Cossigny parmi 230 judokas répartis en 61 poules. Le club de Grisy-Suisnes termine 8^{ème} sur 12 clubs.

Le 14 avril, ce sont nos benjamins qui ont participé à une compétition officielle de la fédération, le championnat secteur sud Seine et Marne au Dojo du Mée-sur-Seine. Parmi de très nombreux judokas et dans une compétition de bon niveau, Elliott Jannin et Mathias Herbault Galopin ont défendu les couleurs du club. Ce 14 avril c'était aussi le Marathon de Paris. Davis Maire notre professeur ainsi que Laurent, Sandra et Pascal ont participé parmi plus de 49 000 coureurs au départ et ils ont achevé cette course en moins de 5 h 00.

Pas de répit, dès le 21 avril, c'est à la chasse à une belle médaille à laquelle Louise Brandt a participé au tournoi de Saint-Dizier (minimes) : 1^{ère} en gagnant tous ses combats. Bravo à tous nos judokas !

Pour garder le rythme pendant ces vacances, du 23 au 26 avril, quelques-uns de nos judokas, Charly, Adrian, Manael, Gaston, Leny, Swan, Louise, Mathieu et Elia, ont participé au stage de judo organisé par le Club de Chevry-Cossigny. Ils ont reçu la visite de Charly Hardy, 7^{ème} DAN, le 25 avril : l'occasion de profiter de ses précieux conseils.

Un grand bravo à tous nos judokas !!

Nobell
PLOMBERIE
David Lebon

06 73 54 59 26

"Ma priorité, vous dépanner"
Artisan plombier
3, rue de la Légalité - 77166 Grisy-Suisnes

Carrosserie - Peinture - Entretien

Carrosserie
GRISY AUTO

AUTO - MOTO
TOUTES ASSURANCES

26 TER, RUE MADAME HÉGOT
77166 GRISY-SUISNES
TÉL. : 06 76 35 77 96

Association Midoriryu

Les activités de l'association Mirodriryu sont basés sur la philosophie japonaise «Shin Gi Tai » : l'unité de corps, esprit à travers la technique. Voici une description des activités pratiquées au sein de notre association. Weather old or young whatever you are looking for we might have it !

Yoshinkan Aikido

L'aikido est un art martial Japonais (budo), fondé par Morihei Ueshiba au début du 20^{ème} siècle, à partir de diverses écoles d'arts martiaux anciennes notamment de daïto ryu aikijutsu et le kenjutsu (art du sabre japonais). L'école Yoshinkan est une école d'aikido fondée par Gozo Shioda en 1955 avec l'accord du fondateur de l'aikido, Morihei Ueshiba.

Le nom « Yoshinkan » a été choisi par Gozo Shioda en relation directe avec le nom du dojo créé par son père. Le nom « Yoshinkan » se décompose en trois kanjis :

- Yo qui signifie : développer, croître, grandir ;
- Shin qui signifie : l'esprit, le cœur ;
- Kan qui signifie : le lieu, le bâtiment où se déroule la pratique.

L'école Yoshinkan est fondée sur six mouvements dit « de base » et sur une méthode particulière d'apprentissage des techniques de base de l'aikido par séquençement, amenant ensuite à la fluidité finale de chaque technique étudiée.

Vous recherchez :

- l'apprentissage d'un art martial,
 - une façon de se retrouver,
 - une activité physique dans un cadre sain,
 - une méthode de self-protection très efficace,
- L'école d'Aikido Yoshinkan vous donnera satisfaction.

Ashtanga Yoga

Le système de l'Ashtanga Yoga porte une attention équilibrée au développement de la force, de la souplesse, de l'équilibre et de la résistance.

La pratique régulière des différentes postures amène une meilleure conscience du corps, un équilibre du mental et développe la concentration. Si une personne s'investit dans cette pratique sa vie en sera transformée, et peut-être aussi celle de son entourage !

Mindfulness Meditation

La méditation en pleine conscience apprend à prendre du recul sur nos pensées et nos émotions. Un peu comme si vous étiez l'observateur de vos pensées et émotions, sans en être le jouet. Elle permet d'avantage de discernement sur vos propres réactions par rapport aux situations et aux personnes que vous rencontrez.

Alors venez essayer !

合気道
AI KI DO

Association Midoriryu

Cours d'aikido et Ashtanga Yoga
Dojo de Grisy-Suisnes 77166

Cours familiaux
(enfants accompagnés par un majeur) :
Samedi 9 h 30 à 10 h 30

Cours d'aikido débutant
(à partir de 16 ans) :
Dimanche 10 h 00 à 11 h 30

Cours d'aikido avancé
Yoga et méditation :
Dimanche 11 h 30 à 13 h

Contactez-nous pour notre stage d'été :
06 46 25 15 45



L'association de kettlebell sport Iron18 a été élue pour la deuxième année consécutive meilleur club de France. L'équipe Iron18 est composée :

- Mickael Alves Rodrigues : coach & athlète - 2 x champion de France, champion d'Europe, champion du monde et aussi coach adjoint de l'équipe de France.
- Fred Faria - 2 x champion de France, champion du monde 2018.
- Sauveur Demaya - champion de France
- Julie Massoue - championne de France
- Virginie Leniaert - championne de France
- Virginie Massoue - vainqueur de l'open de France
- Jean-Pierre Picard - vice-champion de l'open de France
- Ahmed El Habib - vainqueur des Iron18 games.



C'est une grande réussite pour ce jeune club qui compte 2 athlètes en équipe de France élite, et 3 athlètes en équipe de France amateur.

Si vous souhaitez découvrir ce sport qui nous vient des pays de l'est et fait d'ailleurs partie des sports présélectionnés par le CIO pour les futurs jeux olympiques, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Pour tous renseignements,
nous vous invitons à envoyer un mail
à l'adresse suivante :
iron18@outlook.fr





Le Club de Tennis de Grisy Suisnes rencontre un franc succès cette année avec un nombre d'enfants et d'adultes plus important que l'année dernière.

Les actions dynamiques et l'investissement de tous les membres du bureau, des enseignants et de la commune ont porté leurs fruits, rappelons quelques-unes de ces initiatives :

- L'accès simplifié au gymnase/courts extérieurs via un boîtier d'accès.
- La qualité de l'enseignement sous la responsabilité de Fabien Timbert diplômé d'état, accompagné de Pierre et Clément.
- La mise en place d'une deuxième heure de cours pour donner la possibilité aux enfants et adultes qui le souhaitent, d'avoir plus de leçons et leur permettre de progresser plus rapidement.
- L'organisation des tournois adultes et enfants.
- La participation du club aux manifestations : remise des trophées mise en place par la commune...



Grâce à ce nouvel élan et pour répondre à cette nouvelle affluence, le club vient d'engager un jeune en contrat civique. Cela nous a permis de démarrer, dès septembre, les tournois jeunes sous l'égide de Clément Timbert qui gère parfaitement cette organisation. Les parents apprécient !

Cette année, les enfants auront découvert un lieu mythique : Roland Garros.

Rappelons qu'en raison de nombreuses dégradations (trous dans le grillage - détritus sur les terrains...) et pour le confort de ses adhérents, le club a œuvré à la remise en état de la clôture des courts extérieurs, installé la réglementation sur les courts, une chaise arbitre...

L'objectif étant de maintenir cet espace en bon état pour les adhérents, il a été convenu, en accord avec la municipalité, de fermer les accès.

Cependant, si vous souhaitez pratiquer ce sport, nous vous demandons de contacter le bureau pour plus de renseignements :

Gilles Bonnet 06 87 62 18 25

Le Tennis Club de Grisy-Suisnes c'est :

- Des leçons collectives pour enfants de 5 à 18 ans le mardi, mercredi, jeudi et samedi.
- Des leçons collectives en soirée pour adultes hommes, les débutants et femmes le samedi matin.
- Des stages pendant les vacances scolaires.
- Des animations, tournois et compétitions pour jeunes et adultes

Nous espérons vous voir nombreux à la rentrée.

Consultez notre page Facebook : https://www.facebook.com/pg/tennisclubgrisy/photos/?ref=page_internal



S-Style Beauté
Le style jusqu'au bout des ongles

A partir du 2 août 2018, les clientes peuvent me retrouver au :
1, rue Danton 77330 Ozoir-La-Ferrière

Envie d'embellir vos ongles, de bichonner vos mains, de changer leur aspect au gré de ses envies? Avec S-Style Beauté vos mains, joliment décorées sur ongles naturels ou ongles en capsule, deviendront le reflet de votre personnalité.

S-Style Beauté vous propose une prestation de qualité, une écoute, des conseils dans un cadre chaleureux et calme.

S-Style Beauté est aussi l'embellissement de vos ongles de pieds pendant les périodes des vacances d'été, la pose de strass dentaire pour un sourire étincelant, la permanente de cil.

www.sstylebeaute.fr

Contactez Sandrine au 06 74 38 67 47 - Email : contact@sstylebeaute.fr

Au Coeur de Soi
L'équilibre et le bien être pour tous
Sandrine DELHOMME

06 73 18 98 71
Consultations sur RV

Cabinet privé
9 Rue Paul Doumer
77166 GRISY SUISNES

HYPNOSE - SOPHROLOGIE
Certificat Professionnel Inscrit au RNCP
Certifiée Maître Praticienne en Hypnose

www.centre-hypnose-brie-77.com
www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com

Chambre Syndicale de la Sophrologie

Hatha Yoga à Grisy-Suisnes et Soignolles-en-Brie :

L'hatha yoga fait partie des formes les plus connues de Yoga.

C'est un Yoga très complet, qui place toute son importance dans la respiration et son application dans les postures avec comme but d'aider à suspendre les tourbillons des pensées. Le Yoga est en effet un état d'esprit, une philosophie à appliquer dans la vie quotidienne où l'apaisement du mental est un objectif essentiel. Les devoirs de la vie quotidienne, familiale et professionnelle s'estompent et l'instant présent prend son importance. La pratique de la relaxation et de la méditation est ensuite plus facile d'accès car le corps et le mental sont réunis.

Les différentes techniques, posturales et respiratoires de Yoga aident à accumuler les outils pour mieux vivre les conditions de vie parfois compliquées, pour mieux devenir acteur de son corps et de son esprit, capable de diminuer le stress pour des périodes de plus en plus longues. Grâce à ces techniques de respiration combinées avec des enchaînements de postures, vous pouvez tonifier et stimuler votre corps et à la fois trouver la détente intérieure. La pratique du Yoga par sa répétition pourra avoir une implication sur la qualité de la vie.



Comment Pratiquer :

Le secret est la régularité. Il vaut mieux pratiquer souvent mais peu, que longtemps mais irrégulièrement. Pour faire cela l'association « pas de tortue pas de lièvre » vous propose des cours de Yoga :

A Grisy-Suisnes, 77166 :

Le Mardi : de 10 h à 11 h 30
Le Vendredi : de 19 h à 20 h 30

A Soignolles-en-Brie, 77111 :

Le Mardi : de 19 h à 20 h 30

Pour trouver une certaine sérénité dans le monde trépidant d'aujourd'hui, Jane Auld, professeur de Yoga, vous propose ses cours.

Contact : Jane Auld : Tél : 01 64 05 97 36 ou à auldpeirola@wanadoo.fr



Les Ecuries
ARION
d'



Votre nouveau centre Equestre

Poney-Club - Promenades - Stages

Pension pour chevaux - Cours - Compétitions

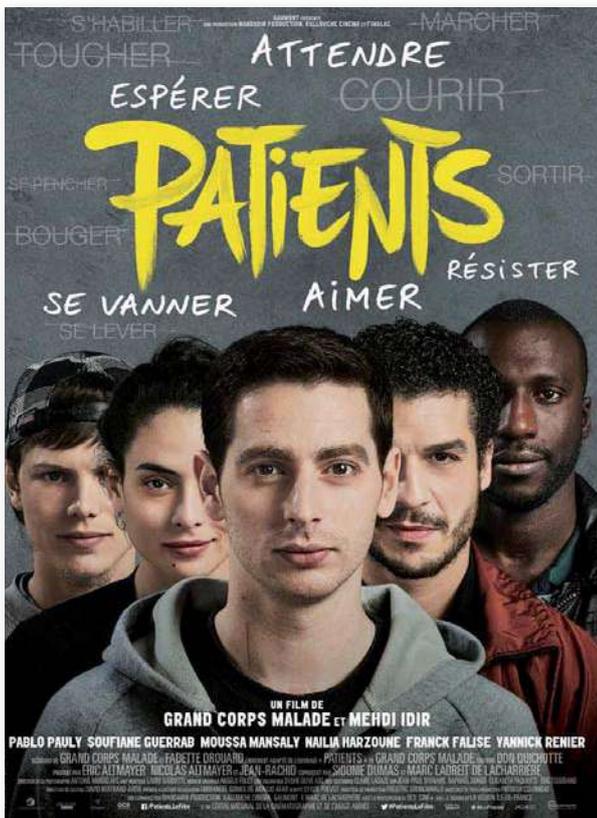
*

Enseignement par Moniteurs diplômés d'Etat

Venez vous renseigner

**2 Rue du Général de Gaulle
CORDON
77166 GRISY-SUISNES**

Téléphone : 06 62 36 60 41
Téléphone : 06 70 13 79 74
ecuriesdarion@gmail.com



**NOTRE DAME
DES ROSES**
Grisy Suisnes
centre culturel



Projection du film **Patients**

co-réalisé par Grand Corps Malade qui raconte son combat

Le samedi 28 septembre 2019 à 15 h 00

au Centre Notre Dame des Roses

1, rue de la Légalité 77166 GRISY-SUISNES

Se laver, s'habiller, marcher, voici ce que Ben ne peut plus faire à son arrivée dans un centre de rééducation suite à un grave accident. Ses nouveaux amis sont tétras, paras ou traumatés crâniens. Ensemble, ils vont apprendre la patience. Ils vont résister, se disputer, se séduire mais surtout trouver l'énergie pour réapprendre à vivre. C'est l'histoire d'une renaissance, d'un voyage chaotique fait de victoires et de défaites, mais surtout de rencontres : on ne guérit pas seul, c'est ce qu'a vécu GRAND CORPS MALADE.

La projection sera suivie d'un échange avec François CHEVET, kinésithérapeute qui dédicacera son livre « Prendre soin » et Jean-François DESERT médecin rééducateur retraité du centre de Coubert, Diacre.



LE PETIT THEATRE DE GRISY

Amis Grisyssoliennes et Grisyssoliens, cher Public

L'année 2018 s'est terminée avec les représentations de la pièce d'Agatha Christie "les dix petits nègres".

Pour l'année 2019, nous continuons à jouer l'autre pièce que nous avons actuellement à notre répertoire, "le grand cri d'amour" de Josiane Balasko avec quatre comédiens de la troupe.

Une nouvelle pièce est en préparation pour toute la troupe. Il s'agit, bien sûr, d'une comédie humoristique où une famille BCBG se trouve confrontée à la famille du nouvel ami de grand-mère, dont les membres sont un peu "rustiques".



Nous vous tiendrons informés de la future représentation à Grisy que nous espérons possible à l'automne.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

La troupe du Petit Théâtre de Grisy



Culture Associations culturelles

Nombreux chatons disponibles



" On n'a pas deux cœurs,
un pour les animaux et un pour les humains.
On a un cœur ou on n'en a pas". (Lamartine)



Association SHANA

"Sauvetage et Hospitalité des Animaux, Non à l'Abandon"
Située à Moissy-Cramayel, intervient sur Grisy-Suisnes et Cordon
ADOPTION : 06 62 26 72 71 - association-shana.com

Pour tout sauvetage ou aide à la stérilisation sur Grisy-Suisnes
Contactez Carine : 06 47 05 61 72

Nous sommes régulièrement à la recherche
de familles d'accueil.

Si vous souhaitez nous aider et avoir plus d'informations,
contactez-nous du lundi au samedi : de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h
au : 06.52.10.13.38 ou 06.52.96.60.07
par mail : rcp91330@gmail.com

POUR TOUTES ADOPTIONS :

De 9 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h - Du lundi au samedi
Tél. : 09 53 63 82 79 ou 06 52 10 13 38
Élisabeth : 06 52 96 60 07
site internet : www.refuge-chats-perdus.fr



Regroupement
des Chats
Perdus

DEPENSES 2018 : 179 836 €

Nette augmentation du fait d'importants frais vétérinaires
pour tenter de sauver de nombreux chats à lourdes pathologies.

98% de nos ressources
sont directement consacrées aux chats

Ce pourcentage exceptionnel très supérieur à la moyenne d'associations
plus médiatiques, résulte d'un engagement important de nos bénévoles
en temps et énergie, sans contreparties financières là où d'autres
structures emploient des salariés.

En réduisant nos frais de gestion à seulement 2%, justifiés par des
comptes détaillés disponibles et présentés en AG, nous garantissons
que vos dons sont affectés dans leur quasi-totalité à la cause que nous
défendons ensemble.

Merci de votre soutien



VOTRE DON

DONNE DROIT A UNE REDUCTION FISCALE. 66% DE VOTRE DON EST DEDUCTIBLE DE VOS IMPOTS
à occurrence de 20% de votre revenu imposable.

Par exemple un don de 20 € ne vous coûte en réalité que 6,80 €

A retourner accompagné de votre règlement à : Regroupement des chats perdus - 71, rue Paul Doumer 91330 Yerres

Je souhaite faire un don de : € Je suis adhérent Je suis nouvel adhérent Je ne souhaite pas adhérer

Chèque N° Banque Espèces

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal : Ville :

Adresse mail : Tél :

Date :



PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS

Catherine et Pascal Oriot

Vente au détail
du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.
Fermé le dimanche et jours fériés

OUVERT :

MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE

Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES

Tél. : 01 64 05 95 76



Vous souhaitez faire entretenir votre jardin
et bénéficier d'une réduction
ou d'un crédit d'impôt...
Nous vous proposons nos petits travaux de jardinage.

PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN CHEZ LE PARTICULIER

6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES

Pour tous renseignements s'adresser à Valérie

Tél.: 01 60 29 26 09

Mobile : 06 74 69 95 52



Le Parisien

Marie-Charlotte Dutheil - 23 mars 2019

La « Dame des Cœurs » séduit la télé

Depuis qu'elle s'est lancée dans la mise en relation de célibataires, Carine Lopes, coiffeuse à Grisy-Suisnes, a contribué à former environ 60 couples. TF 1 lui consacre un documentaire, ce dimanche.

« J'ai signé mes premiers autographes. C'est rigolo. » À l'approche de la diffusion, ce dimanche sur TF 1, du documentaire « La Dame des cœurs », qui lui est consacré, Carine Lopes s'attend à un afflux de nouveaux clients. Cette coiffeuse de 56 ans, établie à Grisy-Suisnes en Seine-et-Marne, s'est lancée il y a trois ans dans la mise en relation de célibataires, désireux de ne pas le rester.

« Depuis 2016, j'ai contribué à former une soixantaine de couples, s'enorgueillit-elle. Et environ cinquante d'entre eux sont toujours ensemble. » Dans ses fichiers - papier, elle ne supporte pas l'informatique -, quelque 500 profils. Pour faire se rencontrer les gens, elle se base avant tout sur l'âge et les loisirs. « Un homme casanier avec une femme qui adore sortir, par exemple, ça ne peut pas marcher », détaille-t-elle.

À cette pratique assez informelle s'est ajoutée l'organisation de soirées à thèmes, elles aussi destinées aux cœurs à prendre. « Au départ, je n'acceptais que les habitants de la Seine-et-Marne, raconte-t-elle. Mais, très vite, des demandes me sont arrivées de toute l'Île-de-France, et même d'Orléans (Loiret) et de Sens (Yonne). »

Et de préciser que cette activité, dont elle a eu l'idée après avoir quitté son compagnon volage, ne lui rapporte pas d'argent. « Je demande une participation financière aux gens qui participent aux soirées, afin de rembourser la location de salle, la réservation d'un DJ et la nourriture. Mais la mise en relation est entièrement gratuite, insiste-t-elle. Pour moi, il s'est agi d'une thérapie, d'une façon de me reconstruire, plutôt que de me complaire dans mon malheur de femme trompée. »

C'est ce parcours atypique que le réalisateur Vincent Deby a choisi de mettre en avant. Pendant un an et demi, il a suivi Carine dans son quotidien, et rencontré des personnes ayant bénéficié de ses talents d'entremetteuse. « Je voulais que mon film soit empreint de tendresse et d'empathie. Surtout pas moqueur, indique-t-il. A l'image de son salon de coiffure, rempli de cœurs, comme un cocon. »

Une démarche à laquelle a adhéré le producteur, Eric Lemasson. « Il ne suffit pas d'avoir de la bienveillance pour les gens, il faut qu'elle se voit, abonde-t-il. Cela passe par le montage, et par le fait de s'identifier à eux. C'est ce qui permet de les rendre attachants, et non pathétiques. » A peine le documentaire est-il bouclé qu'il planche déjà sur d'autres projets. « J'ai très envie de continuer à travailler avec Carine Lopes, sous forme de fictions ou d'émissions, confirme-t-il. C'est une personne sensible, à l'écoute, dotée d'une forte personnalité... Elle a tout. »



PROCHAIN EVENEMENT
Dimanche 16 juin 2019
de 11 h à 17 h 30

Ambiance

PEACE LOVE

Renseignements et réservation au : 06 23 77 38 58

Suivez toute notre actu. sur Facebook : Le Salon Grisy-Suisnes



A la bibliothèque ...

On rêve en écoutant des histoires



On a le droit de toucher



On s'installe
comme on veut



On découvre



On partage et on échange



Les grands aussi
peuvent venir !

On crée et on s'amuse





Le musée est ouvert au public tous les dimanches de 14 h à 18 h jusqu'au 14 juillet 2019.

Attention : fermeture exceptionnelle le dimanche de Pentecôte 9 juin 2019. Réouverture le dimanche 25 août jusqu'au dimanche 27 octobre 2019.



La visite comprend le musée proprement dit, un diaporama et libre dans la roseraie

Tarif entrée : 4 € par personne.

Gratuit pour les enfants de moins de 15 ans accompagnés.

Les visites de groupes sont du lundi au samedi matin, sur réservation par mail : museedelarose@gmail.com, et comprend :

une visite commentée du musée, le diaporama, un temps libre dans la roseraie. Possibilité de pique-nique.

Tarif 4 € par personne. Forfait de 40 € pour tout groupe inférieur à 10 personnes.



Pour que le patrimoine de notre village ne tombe pas dans les oubliettes, l'association fait appel à toutes les bonnes volontés afin de maintenir le fonctionnement et le développement du musée de la rose.

Pour nous contacter : museedelarose@gmail.com ou 07 82 72 23 57



La Chorale de Grisy "La Clé des Chants" fête en 2019 sa deuxième année d'existence, et, pour ce faire, nous avons décidé d'organiser le 18 mai dans la salle polyvalente un concert/karaoké, activité jamais proposée dans notre commune.

Notre initiative par voie d'affichage a tout de suite rencontré un vif succès.

Après un apéritif offert par l'association, la Chorale a interprété 3 chansons de son répertoire : La pluie fait des claquettes, Alléluia et Rockcollection. Puis à l'issue du repas froid au cours duquel chacun a pu choisir les chansons qu'il souhaitait interpréter, le karaoké a débuté et tous les chanteurs amateurs s'en sont donnés à cœur joie jusqu'à plus de minuit dans une ambiance festive, chaleureuse et décontractée.

Quelle soirée !

Vivement l'année prochaine pour la 2^{ème} édition.

Nous tenons à remercier la municipalité pour la mise à disposition de la salle et du matériel, les agents municipaux pour leur disponibilité, Jean-Claude, Philippe et bien entendu notre chef de chœur Lionel pour l'animation.

N'hésitez pas à venir grossir nos rangs le lundi soir à 20h30 à côté de la salle F.COURBOIN ou rendez-vous à la rentrée au forum des associations.

Les membres du bureau,



VICTOIRE DES ALLIES SUR L'ALLEMAGNE NAZIE ET FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE



Cette année, pluie fine, nuages et vent se sont invités à la cérémonie commémorative du **74^{ème} anniversaire du 8 MAI 1945.**

Malgré cela, autour du monument aux morts, votre présence grandissante au fil du temps, ainsi que les notes de l'Harmonie des « Gués de l'Yverres » ont donné des couleurs à cet instant solennel.

Discours de M.le Maire, de M. le Président des anciens combattants et dépôts de gerbes, pour se souvenir de l'armistice qui a permis à notre pays de retrouver sa **LIBERTÉ.**

Pour finir sur une note moins protocolaire et avant le verre de la Victoire offert par la Municipalité, la chorale du village « La clé des chants » a magistralement interprété « **LE CHANT DES PARTISANS** » repris en chœur par l'assemblée réunie dans la salle polyvalente.

*Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines ?
Ami, entends-tu les cris sourds du pays qu'on enchaîne ?
Ohé, partisans, ouvriers et paysans, c'est l'alarme.
Ce soir l'ennemi connaîtra le prix du sang et les larmes.*



La présence de tous nos jeunes porte-drapeaux auprès de leur aîné, reste un signe d'espoir pour un avenir de Paix.



La journée s'est poursuivie par le tant attendu, **BANQUET** des Anciens Combattants, dans une ambiance festive.



AVIS DE VALEUR DE VOTRE BIEN OFFERT

1^{er} réseau français
de courtiers en immobilier

VOUS VENDEZ, VOUS ACHETEZ

Concrétisons ensemble votre projet immobilier



i@d
iadfrance.fr



Sandrine DURAND
06 40 95 19 98

RSAC MELLIN n°0640951998 - RCP Verlingue n° 02596690703 - VISA N°D N°983

-  Réseau de proximité
-  Honoraires adaptés
-  Diffusion sur près de 200 sites
-  Recherches personnalisées









Martine EMARRE
Présidente
du Comité des fêtes

Le dimanche 14 avril, les enfants de Grisy-Suisnes étaient invités à la 2^{ème} chasse aux œufs organisée par le comité des fêtes.



A 10 heures, bravant le froid, les petits gourmands équipés de leur boîte à œufs, se sont lancés à la recherche des œufs dispersés un peu partout devant le gymnase, au pied des arbres, des buissons, des bottes de paille placées pour l'occasion et dans l'aire de jeux pour les plus petits.

Le but était de remplir sa boîte avec des œufs de couleurs différentes selon l'âge de l'enfant et pour les plus chanceux de trouver les 8 œufs en "OR" en échange desquels ils recevaient un ENORME œuf en chocolat de 1KG.

La chasse a été bonne et chaque enfant est reparti, sourire aux lèvres avec un chocolat.

Une matinée palpitante, agrémentée de jeux : chamboule tout, pêche à la ligne, maquillage, et de lots gagnés, qui ont ravi petits et grands.



Parents et enfants étaient heureux de cette matinée, une occasion pour se rencontrer et partager un bon moment.

Dimanche 8 septembre 2019
square du gymnase,
à partir de 13 h,
tout Grisy-Suisnes pique-nique !

Apportez votre repas
et boisson à partager
et n'oubliez pas vos couverts !



Tables et chaises
seront à votre disposition.

Apéritif et café offerts
par le comité des fêtes.

Inscription souhaitée : 06.88.90.86.03.
ou martine-e@hotmail.fr

Annulé en cas de pluie.



Catherine Oriot
Adjointe
aux affaires sociales



Elisa Mongeau
Agent chargée
du CCAS

La permanence CCAS a lieu en Mairie tous les mardis de 14 h à 16 h.

Rappels :

Le CCAS peut vous aider et vous orienter dans vos démarches administratives, remplir différents dossiers, instruire les demandes de domiciliations pour les personnes sans domicile stable.

Si vous souhaitez contacter le CCAS vous pouvez appeler au 01 64 05 99 88

Ou envoyer un mail à : elisa.mongeau@grisy-suisnes.fr

La permanence CCAS a lieu en Mairie les mardis de 14 h à 16 h

LES ASSISTANTES SOCIALES peuvent également vous recevoir les :

- Lundis de 14 h à 17 h et Jeudis de 9 h à 12 h à l'Hôpital de Brie-Comte-Robert
17 rue du Petit Beauverger (01 60 62 53 80)
- Les lundis, Vendredis de 9 h à 12 h et Mercredis de 14 h à 16 h à Tournan-en-Brie
16 Place Edmond de Rothschild (01 64 25 07 30)
- Et un mardi sur 2 de 9 h à 12 h à Mormant - Place du 19 Mars 1962 (01 64 25 07 30)



CONSEILS JURIDIQUES

Une permanence juridique se tient en mairie tous les **2^{ème} Vendredi et 4^{ème} mercredi** de chaque mois sur rendez-vous en appelant le CCAS au 01 64 05 99 88.

Le CCAS de Grisy-Suisnes renouvelle le repas des seniors (à partir de 65 ans) qui aura lieu en Octobre 2019 ainsi que la distribution des colis début décembre (pour les seniors de 70 ans et plus).

Ticket jeune



Comme chaque année, les jeunes de **moins de 18 ans** pourront bénéficier du ticket jeune afin d'avoir une réduction d'un montant de **20 €** à valoir sur l'inscription dans une association Grisyssolienne.

Vous pouvez venir retirer le ticket en mairie à partir du **15 juin 2019 jusqu'au 31 Octobre 2019**, muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le 01.64.05.90.03.



**INSTALLATION
DEPANNAGE - ENTRETIEN
RAMONAGE**

Bayé Ludwig

CHAUFFAGE PLOMBERIE

01.64.05.92.43

10, Avenue du Maréchal Joffre - 77166 GRISY-SUISNES

La Mutualité sociale agricole

La MSA (mutualité sociale agricole) a présenté une conférence sur le sommeil le 12 février 2019, et les seniors étaient nombreux ce jour-là.

Cette action permet de contribuer à un bon équilibre du sommeil pour nos seniors.

Vu le succès de ces conférences, l'expérience sera certainement renouvelée courant 2019.

vous accompagner

Atouts santé seniors : un programme pour favoriser le « Bien vieillir »

■ Conférence-débat gratuite



MSA de la Seine-et-Marne
www.msa-77.fr

MSA
santé
famille
retraite
services

LE SALON

Conseil en Image
Rencontre



MASCULIN - FÉMININ

Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

Des professionnelles au service de votre beauté et de votre bien-être

- CARTE DE FIDÉLITÉ -
 - NOS ENVELOPPES CADEAUX -
- sur tous nos services à partir de 25 euros

CONSEILS ET TARIFS COMPLETS SUR DEMANDE

Mardi - mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h
Nocturne le vendredi - Journée continue le samedi

NOUVEAUTÉ !
Avec ou sans rendez-vous

COIFFURE - ESTHETIQUE - ONGLERIE
CONSEIL EN IMAGE - MAQUILLAGE semi-permanent
U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre et Quartz)
PROGRAMME BEAUTE - SPECIAL MARIAGE



Suivez toute notre actu.
sur Facebook : *Le Salon Grisy-Suisnes*

Venez découvrir la différence près de chez vous !

29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Tél. : 01 64 05 90 62 - Portable : 06 23 77 38 58

Plan canicule

Un décret du 1^{er} septembre 2004 charge les maires de constituer et de tenir à jour tout au long de l'année un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile ceci en prévention de risques climatiques exceptionnels.



Si vous souhaitez vous inscrire ou inscrire un proche, pour être contacté en cas d'alerte canicule, veuillez compléter et déposer en Mairie, la fiche d'inscription ci-dessous.



DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE FICHER DE RECENSEMENT DES PERSONNES AGEES, ISOLEES, FRAGILISEES

- Mme, M
 - Date de naissance
 - Adresse
 - N° de téléphone
 - N° de téléphone de proches ou voisins
 - Coordonnées de membres à prévenir en cas d'urgence
- * Demande mon inscription sur le registre de recensement de la commune de Grisy-Suisnes mis en place dans le cadre du Plan National Canicule.
* Si inscription effectuée par un tiers, coordonnées et qualité du tiers (ou lien de parenté avec la personne concernée inscrite).
- Nom Prénom
- Qualité
- Fait à Grisy-Suisnes, le Signature :

Si vous souhaitez être contacté par un agent de la mairie,
veuillez vous inscrire sur le site de la mairie ou appeler le CCAS au 01 64 05 99 88.



Gisèle Rolet
Elue en charge de
l'environnement



Céline Lopes
Agent chargée
de l'environnement

Pour vos déchets une seule adresse,

Le SIETOM met à la disposition de ses habitants un réseau de déchetteries :

EVRY-GREGY-SUR-YERRES - RD 35, Plaine du Bois de l'Erable. Entre Mardilly et Limoges-Fourches.

OZOIR-LA-FERRIERE - Rue de la Ferme du Presbytère

GRETZ-ARMAINVILLIERS - ZI de Gretz, Route de Presles

FONTENAY-TRESIGNY - Chemin des Femmes, Route de Chaubuisson

ROISSY-EN-BRIE - 33, avenue du Grand Etang

Ces installations permettent :

- d'évacuer les déchets dans de bonnes conditions pour l'environnement ;
- de supprimer la formation de dépôts sauvages ;
- d'économiser des matières premières, favoriser le recyclage et la valorisation des déchets.



MODALITES D'ACCES ACCES GRATUIT mais CONTRÔLÉ

- réservé aux particuliers habitant sur le territoire du SIETOM ;
- autorisé aux véhicules de moins de 3,5 tonnes ;
- soumis à chaque passage à la présentation d'une carte d'accès et d'un pièce d'identité au même nom (une seule carte par véhicule) ;

interdit aux artisans, industriels et commerçants dans le cadre de l'évacuation de leurs déchets professionnels ;
(une liste de filières de reprise sera disponible sur demande à l'accueil de la déchetterie) ;
interdit aux camions à plateau et aux camions-bennes.

OBTENTION DE LA CARTE

L'inscription s'effectue à l'accueil de la déchetterie de votre choix sur présentation :

- d'une pièce d'identité avec photo ;
 - d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au même nom que la pièce d'identité (sauf facture de téléphone portable et taxe foncière) ;
- Une carte provisoire est délivrée dans l'attente du retrait en déchetterie de la carte définitive.

RENOUVELLEMENT D'UNE CARTE PERDUE

Par courrier uniquement, sur présentation des pièces suivantes :

- Copie de la carte d'identité des personnes figurant sur la carte.
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (sauf facture de téléphone portable et taxe foncière). Tous les utilisateurs mentionnés sur la carte doivent figurer sur le justificatif.
- Chèque d'un montant de 5 € à l'ordre du Trésor Public.
- Enveloppe timbrée à votre nom et adresse.
- A faire parvenir à SIETOM (service carte perdue) - 45 route de Fontenay 77220 Tournan-en-Brie.

HORAIRES

L'accueil
des déchetteries ferme
10 minutes
avant l'horaire indiqué.
Le réseau est fermé
les jours fériés.

Horaires	De mai à septembre : 9h - 11h45 et 13h30 - 19h				De mai à septembre : 10h - 19h		Toute l'année : 9h - 13h
	D'octobre à avril : 9h - 11h45 et 14h - 18h				D'octobre à avril : 10h - 18h		
Déchetteries	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Gretz	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Ozoir	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Roissy	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Fontenay	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Evry-Grégy	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert

Déchets interdits et autorisés - Quantités (voir sur le site du SIETOM)

DECHETS INTERDITS :

Amiante, déchets industriels, pièces automobiles, médicaments, bouteilles de gaz, extincteurs, bonbonnes d'hélium, ordures ménagères.

Déchets valorisés à 100 % sans limite de dépôt



MÉTAUX



RADIOGRAPHIES



TEXTILES
CHAUSSURES



CAPSULES CAFÉ ALU

Déchets valorisés de 80 à 95 % sans limite de dépôt



BATTERIES



CARTOUCHES ENCRE



DEEE



LAMPES



MOBILIER



PILES ET
ACCUMULATEURS

Déchets valorisés à 100 % avec limite de dépôt



BOIS



CARTONS



DÉCHETS VERTS



DÉBLAIS / GRAVATS



PNEUMATIQUES

Déchets valorisés jusqu'à 90 % avec limite de dépôt



DÉCHETS DANGEREUX
DES MÉNAGES



HUILES DE FRITURES



HUILES DE VIDANGE

Déchets non valorisés avec limite de dépôt



ENCOMBRANTS



Horaires de tonte

LUNDI AU VENDREDI

- 8 h 30 - 12 h
- 14 h 30 - 19 h 30

SAMEDI

- 9 h - 12 h
- 15 h - 19 h

DIMANCHE et JOURS FERIES

- 10 h - 12 h

(Arrêt municipal 20/2012)

Entre voisins, restons courtois
Stop aux bruits inutiles !

Infos diverses



Plusieurs élus du Conseil Municipal
vous reçoivent sur rendez-vous

Le Maire

Jean-Marc CHANUSSOT

- Urbanisme - Scolaire

Les Adjointes :

Muriel GIRAULT

- Finances - Communication - Espace jeunes

Philippe CARTON

- Voirie

Catherine ORIOT

- CCAS

René MOREL

- Travaux - Bâtiments

Les conseillers :

Gisèle ROLET

- Environnement

Martine EMARRE

- Sports et Associations

FERMETURE PERMANENCE LES SAMEDIS :
27 juillet et 3,10,17,et 24 août 2019.

*Un service d'astreinte
est disponible en dehors
des horaires d'ouverture
de la Mairie
au 07 87 72 18 40,
en cas d'urgence
uniquement*

LA POSTE



Le bureau de poste situé
au 4, rue des Fleurs à Grisy-Suisnes sera concerné par la mise
en place d'une organisation estivale.

Du 22/07/19 au 10/08/19, il sera exceptionnellement fermé.
Il rouvrira ses portes le 12/08/19.

Vous pourrez toutefois retrouver tous les services habituels
dans les bureaux de poste situés à proximité.

Piscines - Abris - Spas - Produits - Accessoires



- Un projet Piscine,
- Un aménagement, une terrasse
- Envie d'un spa,
- Besoin de produits ?

Contactez Piscine & Paysage

01 64 88 61 42
06 07 35 38 90

Magasin
94 rue Monthety - 77340 Pontault-Combault
www.piscinepaysage.fr

Siège social - 77166 Grisy-Suisnes



LIVRAISON GRATUITE DE PRODUITS

VOTRE NOUVEAU SERVICE DE TAXI
À GRISY-SUISNES

TAXI JET



Mobile : 07 87 74 07 66

taxijet77@gmail.com

www.taxijet77.com

Toutes distances. Gares - Aéroports - Hôpitaux
(Conventionné CPAM) - Livraison de plis et colis.



Tél. 01.60.62.70.13
13, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Du mardi au samedi : 7 h - 12 h 45 - 16 h - 19 h 30
Le dimanche matin : 7 h - 13 h

André LEMAITRE nous a quittés.

C'était un homme de convictions, intègre, droit, serviable et dévoué.

Les hommes et les femmes de notre commune lui doivent tous quelque chose, soit en tant qu'élu, adjoint au maire, ou bien pour son implication dans le comité des fêtes, le comité de jumelage, la gestion de l'église et du centre culturel, ou encore le club du troisième âge.

*Alors, pour l'homme que tu étais,
nous te disons Bravo et Merci.
Nous te t'oublierons pas.*

L'équipe municipale



Retour en images

Médailles du travail

TABLEAU DES MÉDAILLES DU TRAVAIL :

ARGENT	Monsieur COURTILLIER Stéphane
ARGENT	Madame GROS Valérie
ARGENT	Monsieur HERBAUT Gilles
ARGENT	Monsieur VINCENT Jean-Claude
VERMEIL	Monsieur DOUCHE Michel
VERMEIL	Monsieur HARLEY Frédéric
VERMEIL	Madame SULCAS-DESBOUIS Nathalie
OR	Madame CLOSSE Andréa
OR	Madame DOUALLY épouse GUGNON Sabine
GRAND OR	Madame GOURDET Evelyne



Nouveaux arrivants



Citoyenneté



Calendrier des manifestations

Juin

FLEURS EN FÊTE - MUSÉE DE LA ROSE

Samedi 15 juin 2019 - 14 h - 20 h

Dimanche 16 juin 2019 - 9 h - 18 h

Rue de la Gare

BROCANTE - MUSÉE DE LA ROSE

Dimanche 16 juin 2019 - 6 h - 18 h

Ancienne gare de Grisy-Suisnes dans la roseraie

VISITE ECOLE MATERNELLE

Samedi 15 juin 2019

PORTES OUVERTES SAPEURS POMPIERS BRIE-COMTE-ROBERT

Samedi 15 juin 2019 - 9 h 30 à 18 h 30

Ateliers / démonstrations & restauration

Entrée gratuite

APPEL DU GENERAL DE GAULLE

Lundi 18 juin 2019 - 18 h

Monument aux Morts

Vin d'honneur - Salle Mme Hégot

KERMESSE

Samedi 22 juin 2019

Ecoles maternelle "Tchoupi" (petite section)

Remise des dictionnaires (CP) - 12 h

Remise des calculatrices & clé USB (CM2) - 12 h

Juillet

FEU D'ARTIFICE COMMUNAL

Vendredi 12 juillet 2019 - 23 h

Terrain de sport communal

Restauration sur place - 20 h

Septembre

FORUM DES ASSOCIATIONS

Dimanche 8 septembre 2019

Gymnase - 9 h 30 - 13 h

PIQUE-NIQUE

Dimanche 8 septembre 2019 à partir de 13 h

Square du gymnase

Le feu d'artifice



aura lieu le vendredi 12 juillet 2019 à 23 h sur le terrain de sport
Restauration sur place dès 20 h.

NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 01 40 05 48 48 (Paris)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05

SERVICES MEDICAUX LOCAUX

- ▶ GREFFE Jérôme - Podologue : 01 64 05 95 95
- ▶ DELELIS Mélanie - Infirmière : 06 82 83 46 54
- ▶ MAUPIN Angélique - Infirmière : 06 65 00 26 17
- ▶ MUNOZ Nathalie - Infirmière : 06 22 93 60 40
- ▶ DELHOMME Sandrine - Sophrologue : 06 73 18 98 71
- ▶ BAZENET Marion - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ COCHET Amélie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ MORANDI Stéphanie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ CHONIGBAUM Franck - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26
- ▶ PONSOT Aude - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26 - 06.62.61.48.13

TELEPHONES PRATIQUES

- ▶ Gendarmerie de Coubert : 01.64.06.66.78
- ▶ École maternelle La Ruche : 01.64.05.96.40
- ▶ École élémentaire Champ Fleuri : 01.64.05.94.43
- ▶ Bibliothèque de Grisy-Suisnes : 01.64.05.98.82
- ▶ C.N.D.R. : 01.64.05.91.01 - 07.81.75.63.56
- ▶ Pôle emploi 3949 -
Rue du 19 mars 1962 77170 BRIE COMTE ROBERT
- ▶ CAF 08.20.25.77.10 -
21, 23, avenue du Général Leclerc 77000 MELUN
- ▶ CPAM 3646 -
CPAM de Seine et Marne 77605 MARNE LA VALLÉE CEDEX 3
- ▶ LA POSTE 3631 - 4, rue des Fleurs 77166 GRISY-SUISNES
- ▶ URGENCE ENEDIS : 09.72.67.50.77
- ▶ URGENCE GAZ : 08.00.47.33.33

Food Truck Churrasqueira



LE JEUDI
A GRISY-SUISNES
Place de la Mairie
07 88 42 32 77
ftmoca@gmail.com



L'ouverture de la mairie le samedi matin est un accueil destiné à recevoir les dépôts de dossiers et apporter des renseignements courants.

Les demandes de renseignements ou de services spécifiques qui ne peuvent y être satisfaites, seront transmises au service compétent.

Une boîte aux lettres est à votre disposition sur la porte de la mairie, pour tout dépôt de document.

Un service d'astreinte est disponible en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie au 07 87 72 18 40, en cas d'urgence uniquement.

CALENDRIER de COLLECTE

DÉCHETS MENAGERS CHAQUE MARDI

Lundi 3 juin	TRI SELECTIF
Vendredi 21 juin	ENCOMBRANTS
Lundi 17 juin	TRI SELECTIF
Lundi 1 juillet	TRI SELECTIF
Vendredi 19 juillet	ENCOMBRANTS
Lundi 15 juillet	TRI SELECTIF
Lundi 29 juillet	TRI SELECTIF
Lundi 12 août	TRI SELECTIF
Vendredi 16 août	ENCOMBRANTS
Lundi 26 août	TRI SELECTIF
Lundi 9 septembre	TRI SELECTIF
Vendredi 20 septembre	ENCOMBRANTS
Lundi 23 septembre	TRI SELECTIF
Lundi 7 octobre	TRI SELECTIF
Vendredi 18 octobre	ENCOMBRANTS
Lundi 21 octobre	TRI SELECTIF



Une recrudescence de cas de rougeole touche actuellement la France, y compris l'Île-de-France.

La vaccination est la seule protection individuelle et collective contre la rougeole.





fleurs en fête

GRISY-SUISNES

15 & 16 JUIN 2019

Ancienne gare de Grisy-Suisnes

ENTREE GRATUITE

Samedi 14 h/20 h - Dimanche 9 h/18 h

museedelarose@gmail.com
www.museedelarose.fr



Restauration sur place



MUSEE DE LA ROSE
GRISY-SUISNES

